

L'ACTION NATIONALE

Volume LXVIII, Numéro 2 Octobre 1977 \$1.50

L'AN UN DU QUÉBEC FRANÇAIS

par Camille Laurin, ministre

UN GRAND MOMENT DE NOTRE HISTOIRE

par Fr.-A. Angers, président du MQF.

CHARLES MAURRAS ET NOTRE NATIONALISME

par Maurice Torrelli

RECENSIONS

(Frégault-Brunet-Bergeron-Joron)

par Pierre Trépanier

LES RÉVÉLATIONS DE LA CECO

par Richard Arès

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

par Patrick Allen

JEUNESSE ET PATRIMOINE

par Jean Genest

Pour vos achats consultez notre répertoire d'annonceurs classifiés

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Camille LAURIN: L'an UN du Québec français	91
Fr.-A. ANGERS: Un grand moment de notre histoire .	97
Maurice TORRELLI: Charles Maurras et le nationalisme canadien-français	102
Pierre TRÉPANIÉ: Ex libris et Trois essais	114
Richard ARÈS: Les révélations de la CECO	126
Patrick ALLEN: Au fil de l'actualité	146
Jean Genest: Jeunesse et patrimoine	160
SNQ - Saguenay et Lac-St-Jean: Le fleurdelisé	176

ABONNEMENTS

Que nos lecteurs regardent sur l'adresse de leur exemplaire, la date d'échéance de leur revue.

Qu'ils nous aident en renouvelant eux-mêmes leur abonnement en dirigeant leur chèque à L'ACTION NATIONALE.

Y aurait-il lieu d'abonner un ami?

* * *

Un superbe numéro spécial sur l'Acadie occupera, en 200 pages, notre livraison de novembre-décembre en un seul numéro. Il se vendra \$3. l'unité. Retenez des numéros et faites le connaître. Bientôt les Acadiens auront leurs États généraux. La pensée politico-sociale accélére chez eux.

L'ACTION NATIONALE

Volume LXVIII, Numéro 2 Octobre 1977 \$1.50

ÉDITORIAL — 1

L'AN UN DU QUÉBEC FRANÇAIS

*par Camille Laurin,
ministre du Développement culturel.*

Du chantier où on travaille d'arrache-pied depuis neuf mois, la Charte de la langue française, ce beau navire tout neuf glissera aujourd'hui même, en ce 101^e jour de la présente session de l'Assemblée nationale du Québec, dans le fleuve de l'histoire. La joie intense et profonde que nous ressentons balaie d'un seul coup les fatigues et frustrations accumulées au cours de ce long et âpre combat car le but est maintenant atteint.

Répondant à un appel qui monte du fond des siècles et que la conjoncture ne rendait que plus pressant, le gouvernement du 15 novembre a donné au peuple québécois cette charte qu'il attendait depuis longtemps, qui marque et assure son identité, éloigne les dangers qui le menaçaient, lui procure fierté, dignité et bien-être, lui donne un lieu et les outils dont il a besoin pour faire éclater son dynamisme et travailler à son progrès et son épanouissement. Et il le fait en ce beau mois d'août où, il y a déjà plus de quatre siècles, Jacques-Cartier donnait leur nom à notre grand fleuve et à notre cher pays.

Ce geste capital, qui renverse le cours de notre histoire des deux derniers siècles, qui oriente dans le sens de la maturité, de la création et de l'ouverture au monde notre existence collective, nous le posons pour les Québécois d'aujourd'hui et les générations de l'avenir. Débarrassé ou presque de ses glaces, le fleuve de notre vie commune coule désormais et à nouveau vers la mer avec ampleur, librement, avec toute sa force. Nos enfants se rappelleront toujours ce moment privilégié, ce moment de mutation et de cristallisation où notre peuple s'est à la fois retrouvé et transformé, où il a pris conscience de sa singularité au moment même où il l'affirmait avec sérénité et assurance, où il a repris possession à la fois de sa langue et de son pays, où il a vibré collectivement à l'évocation d'un passé où il se racine et d'un avenir où il se projette.

Cet avenir nous paraît clair. Dans un Québec désormais et pour toujours français, il est logique de prévoir d'autres reprises en main, d'autres appropriations et d'autres bonds en avant: gestion et aménagement du territoire, développement culturel, organisation sociale, stratégies économiques et, enfin, souveraineté politique.

C'est avec tous les Québécois que nous assumerons ce destin et le marquerons de notre génie propre car nous entendons y associer, à travers cet instrument de communication collective et de cohésion sociale que deviendra désormais la langue officielle, tous les groupes ethniques qui nous apportent la richesse et la variété d'apports culturels spécifiques qu'ils devront maintenir et développer. Cela vaut en particulier pour la communauté anglophone du Québec.

Comme le disait ce matin le premier ministre, celle-ci conserve tout son réseau d'institutions scolaires, sociales et culturelles. Nous comprenons qu'au cours du débat actuel elle ait voulu défendre ses positions acquises et résister aux changements nécessaires en évoquant des dangers possibles auxquels ses craintes avivées et de solides conditionnements imprimaient un caractère de réalité. Mais c'est la réalité elle-même qui dissipera demain ces craintes hypothétiques et non fondées.

Nous respectons et apprécions trop, en effet, la communauté anglophone du Québec pour ne pas faire montre à son égard de la plus grande amitié et ouverture d'esprit possible, et c'est en ce sens que j'accepte la main tendue du député de D'Arcy McGee. Ce qui nous rapproche est infiniment plus important et précieux que ce qui a paru un moment nous séparer.

Pour notre part, nous entendons identifier nos aspirations et préoccupations communes, nos problèmes communs, jeter des passerelles et travailler ensemble à l'élaboration de solutions qui assureront notre progrès commun. C'est la même approche que nous entendons utiliser à l'endroit des autochtones du Québec. Dans le préambule, nous leur avons garanti le respect et le développement de leur langue et culture d'origine. Nous entendons respecter scrupuleusement les engagements de la convention de la baie James et du Nord québécois. Il me fait plaisir de dire ici que les Inuit de Povungnituk, de Saglouc, d'Ivujivik entendent se dissocier des mouvements factieux des derniers jours dans le Nord du Québec.

Il me fait plaisir aussi de dire que les Cris de la baie James entendent également se dissocier de ce mouvement

de protestation qui a son origine seulement, soit dans une mauvaise information ou une mauvaise interprétation de la loi actuelle.

Donc, en ce jour historique où nous allons franchir ensemble une étape cruciale de l'histoire du Québec, permettez-moi d'exprimer à mes collègues ma profonde satisfaction de leur dire jusqu'à quel point je suis fier aujourd'hui d'être membre de l'Assemblée nationale, d'y sentir souffler ce vent de dignité et de fierté, d'y retrouver cette foi en l'avenir de notre peuple et cette détermination à poser enfin ce geste capital qu'il attend de nous.

Ce peuple que nous représentons, il a tellement travaillé et peiné sur ce coin de terre qu'il a bien mérité de se sentir enfin pleinement chez lui et d'y vivre comme il l'entend, d'y parler sa langue dans sa vie quotidienne comme dans toutes les manifestations de sa vie collective. Il a acquis le droit de se reconnaître dans le paysage de son pays et d'y imposer calmement le respect de sa langue, aussi bien aux étrangers de passage et aux entreprises étrangères établies chez lui qu'à tous les nouveaux arrivants sur son territoire.

La Charte de la langue française n'est rien d'autre que le geste d'un peuple qui est résolu à vivre sa vie. Qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas au nom d'une vénération inconditionnelle pour la langue française prise comme une abstraction que le Québec se donne maintenant cette loi historique. C'est au nom du respect de soi-même. Comme le dit souvent un fougueux syndicaliste de chez nous, ce qui est important, ce n'est pas de sauver la langue française, mais bien de sauver ceux qui la parlent. Mais justement, nous parlons français et il est temps que le fait de parler français ne soit plus chez nous une occasion d'humiliation ou une entrave au progrès social, économique et scientifique.

Le geste que nous allons bientôt poser, aura donc une portée beaucoup plus que symbolique. Il débordera le domaine de la culture, du moins pour autant qu'on la définit de façon étroite. Notre geste aura très profondément une portée socio-économique. Ce sera notamment un geste décisif pour la libération et la promotion des travailleurs

québécois. On me permettra d'insister sur cet aspect socio-économique de la charte, car c'est d'abord et avant tout pour les travailleurs, pour les petits cultivateurs, pour les ménagères, pour les consommateurs, pour les locataires et les petits propriétaires, pour toutes les petites gens de chez nous que nous avons proposé ce texte de loi; pour eux beaucoup plus que pour les patrons et les riches.

La langue nationale est une condition de vie. Nous ne pouvons pas, pour la libération et la promotion des travailleurs, nous substituer, certes, aux organisations de lutte qu'ils se sont eux-mêmes données. Mais nous pouvons au moins faire disparaître l'entrave linguistique, les assurer qu'ils peuvent négocier, se défendre et lutter dans leur langue. Nous pouvons au moins les assurer que cet instrument premier de la négociation de leurs conditions de travail que constitue la langue, n'aura pas elle-même besoin d'être négociée.

Nous pouvons au moins les assurer qu'il ne sera plus permis ici de se servir de la langue comme d'un moyen de filtrer les promotions au sein des entreprises. Nous ne pouvons pas, pour la libération et la promotion de notre classe agricole, tout faire à la place de ses syndicats professionnels et de son organisation coopérative, mais nous pouvons au moins imposer aux entreprises qui traitent avec eux, comme fournisseurs ou comme acheteurs, de le faire dans la langue du pays.

Pour les ménagères et pour tous les consommateurs, nous allons poser le geste de leur donner un minimum de sécurité en imposant aux entreprises de communiquer avec eux dans la langue du peuple québécois. Le peuple ne nous pardonnerait pas de lui assurer sa sécurité en matière de langue que dans la seule mesure où il accepterait de rester confiné à des emplois inférieurs ou à l'usage de techniques artisanales. La langue française en ce pays doit non seulement donner aux travailleurs la possibilité d'être promu à des responsabilités de plus en plus importantes, aux agriculteurs et aux artisans d'avoir accès aux techniques les plus perfectionnées, mais le français doit aussi redevenir chez nous la langue de la science, de la découverte, de l'innovation, de l'invention. La loi ne peut pas

tout faire en ce domaine, mais nous aurons au moins, comme législateurs, fait quelque chose pour réduire le fossé artificiel entre les détenteurs patentés du savoir et de la technique, d'une part, et ceux, d'autre part, dont la vie et le travail sont quotidiennement conditionnés par l'évolution de ce savoir et de cette technique.

C'est pour cela, notamment, que nous allons imposer aux membres des ordres professionnels d'avoir non seulement une connaissance d'usage du français, qui leur aurait permis de causer de la pluie et du beau temps, mais aussi une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession pour que le français prenne toute sa place dans le monde de la science et de la technique, toute la place qu'il mérite et à laquelle il a droit. C'est pour cela aussi que les programmes de francisation verront à généraliser l'utilisation du français dans les documents de travail des entreprises, notamment, dans les manuels et les catalogues.

C'est pour cela, enfin, que l'Office de la langue française pourra exiger des institutions d'enseignement supérieur un rapport sur la langue des manuels utilisés. En somme, la Charte de la langue française concerne tous les Québécois sans exception; elle leur propose à tous de participer, en français, à la vie et au progrès d'un peuple qui aspire à réaliser son unité dans la fidélité à sa tradition française et dans le plus grand respect de toutes ses composantes.

A ce peuple, qui inaugurerait demain une nouvelle ère de son histoire, je dis qu'il a bien mérité de lui-même, qu'il doit maintenant se faire pleinement confiance et qu'il est désormais en mesure de se préparer des lendemains qui chantent.



ÉDITORIAL — II

La loi 101, sur le français, est adoptée

Un grand moment de notre histoire

par le Mouvement Québec-Français (1)

-
1. Par la plume et la parole de M. Fr.-A. Angers, le Mouvement Québec-Français émet ce texte de grande classe qui restaure notre dignité après tant d'avaries et de bassesses chez les nôtres, incapables de faire l'unité dans la plus grande victoire de son existence: enfin le Québec est français! L'Action nationale remercie M. Camille Laurin, N.D.L.R.

Nous venons de vivre, avec le vote en troisième lecture de la loi 101, Charte de la langue française au Québec, le plus grand moment de notre histoire depuis, pourrait-on dire, la fondation de Québec, en 1608. Après 217 ans d'occupation, d'asservissement et d'infériorisation du fait français québécois, le peuple québécois a réussi à reconquérir le contrôle de son identité culturelle. Les conséquences culturelles de Québec cesse d'être britannique et redevient officiellement la défaite du plein droit, par le jeu démocratique des institutions politiques légitimes, un État français, quoique à souveraineté limitée.

C'est là le résultat d'une lutte incessante de plus de deux siècles au cours de laquelle notre peuple, tout petit (60,000 colons au départ) et complètement séparé de sa mère patrie, a eu à affronter des obstacles qui paraissaient insurmontables: défaite militaire aux mains d'une des nations les plus puissantes au monde, rébellion écrasée dans le feu, le sang et les terreurs de la potence, domination coloniale et subordination parfois quasi inévitable d'une partie de ce qu'on appelait l'élite aguichée par la tentation du succès personnel à collaborer avec une majorité étrangère dans des institutions d'apparence démocratique, etc., etc. Ce sera la première fois que nous aurons osé nous servir de ces institutions selon notre plein vouloir tellement était et reste encore forte la pression de sujétion qui nous tient dans la crainte d'user de nos libertés. Quel événement, quelle réussite dans l'histoire même du monde, prenons-en conscience! Au bout de tant d'avaries, tant d'humiliations, dont la principale fut d'être relégués, par un pouvoir politique et économique dominateur sous couvert de bienveillance, aux tâches inférieures de l'économie et à l'obligation de travailler dans une langue étrangère, en son propre pays, pour pouvoir participer raisonnablement aux avantages du développement économique.

Hommage donc au gouvernement, au parti de gouvernement, à la grande habileté et ténacité du ministre au Développement culturel, Camille Laurin, qui ont rendu l'événement possible! Car la grande tristesse du jour, c'est que nous ne pouvons pas rendre hommage à toute notre Assemblée nationale, tellement les partis d'opposition, in-

carnation vivante des grandes misères de domination dont notre peuple a été l'objet, ont mené une lutte invraisemblable pour empêcher le vote de cette loi, pour l'amender à peu près exclusivement en vue de consolider définitivement les effets de la Conquête et laisser au Québec un caractère institutionnellement britannique, anglais. Des partis composés surtout de Québécois francophones se sont donc farouchement refusés à répondre aux droits et aspirations fondamentales du peuple québécois. Ces partis, sensibles aux intérêts électoraux canadiens-anglais, nous ont fait manquer l'occasion majeure, ce qui nous est une humiliation de plus, de témoigner à la face du monde de notre unanimité à vouloir vivre comme peuple libre, maître de son destin, dans sa fidélité à la civilisation française. Le MQF veut profiter tout particulièrement de cette conférence de presse pour combler cette carence. L'importance des associations qui le composent, leur caractère représentatif de tous les milieux sociaux de la patrie québécoise, lui confèrent ce droit.

La résistance de ces représentants s'explique trop bien, ayant d'ailleurs pour un bon nombre été élus grâce à de forts contingents d'anglophones. Mais elle ne se justifie pas. Car tout ce qu'il y a de révolutionnaire dans le vote de la loi 101 n'est à proprement parler que la victoire des francophones sur eux-mêmes: avoir l'audace d'utiliser à plein les libertés qui leur ont été reconnues, de triompher de leurs propres peurs, bien sûr pas toujours irréelles vu les menaces dont nous sommes encore constamment l'objet si nous nous affirmons même seulement comme nous y avons droit. Nous l'avons dit souvent tout au cours de cette lutte: l'Assemblée nationale n'innove pas vraiment en proclamant le français seule langue officielle au Québec, elle ne fait qu'écrire en clair dans une loi votée, ce qui est constitutionnellement de droit commun depuis l'Acte de Québec de 1774.

L'attitude des représentants de la minorité anglaise face à la décision de la majorité française de rentrer dans ses droits est proprement outrageante. Il faut le souligner parce qu'il n'est pas acceptable de laisser croire à la face du monde que nous sommes en train de persécuter une minorité que nous dépouillerions de ses droits. Alors que

bien au contraire par la loi 101, le peuple du Québec se trouve à avaliser des privilèges que la minorité s'est accordés dans l'exercice de son pouvoir dominateur sans que jamais ils eussent été reconnus dans les constitutions données au Canada par l'Angleterre même. Les anglophones au Québec auront un droit légal statutaire à un régime scolaire complet depuis la maternelle jusqu'à l'université; alors que l'AANB n'accorde aucun droit constitutionnel du genre à la minorité anglaise du Québec; et que les lois du Québec n'avaient jamais conféré des droits à une telle situation qui n'était officiellement que le résultat d'une tolérance administrative. Nous sommes en droit de nous sentir profondément blessés de ce que la minorité anglaise crie à la persécution face à l'hommage que le législateur québécois rend à l'importance de la culture anglaise au Québec en consolidant légalement une telle situation. La tendance à invoquer les 200 ans d'occupation pour en faire un droit acquis ne tient ni en conscience ni aux yeux du droit international. La minorité anglaise ferait mieux de rendre hommage à notre générosité plutôt que de créer l'impression que nous n'avons agi que par peur de représailles si nous prenions toutes nos libertés légitimes. Or loin de là, la loi 101 appelle toujours nos réserves parce que ses critères de sélection laissent la porte de l'école anglaise ouverte à beaucoup plus que les seuls véritables anglophones.

Les événements que nous venons d'évoquer — mobilisation d'une minorité particulière de francophones contre l'avènement d'un vrai Québec français, agressivité persistante de la minorité anglophone — indiquent que la loi 101 ne sera que le point qui était indispensable pour que le levier proprement populaire rende réel dans les faits ce qui est clairement défini dans la loi. Le centre de cette action — vigilance ou lutte si nécessaire — se situe maintenant dans le monde du travail d'abord et de l'économie en général. Là réside la grande cause de désaffection des immigrants envers la communauté française du Québec et leur choix de s'intégrer par l'école à la minorité anglaise. Le fait de la nécessité de l'anglais pour obtenir les meilleurs emplois et de l'accession la plus sûre au succès quand on est, au Québec, unilingue anglais plutôt même que bilingue, doit être complètement renversé, et le plus vite possible, en faveur du français.

Or c'est là le domaine le plus difficile à manipuler et à contrôler. Des dispositions légales précises sont faciles à établir et relativement faciles à appliquer dans le domaine des administrations civiles et scolaires. Dans le monde du travail et de l'économie, les dispositions légales sont forcément plus subtiles et leur application beaucoup plus difficile à surveiller. Trop de souplesse peut en définitive permettre la continuation de l'écart qui s'était établi au cours de l'histoire entre situation générale de droit et situation de fait. Il faut vraiment qu'on en vienne rapidement à ce que la vie économique ne se déroule en général qu'en français - avec toutes les connaissances multilingues qu'on voudra pour l'excédent — et que soit fini l'état de choses invraisemblable où le travailleur québécois doit connaître absolument l'anglais pour avoir du travail ou des promotions au travail dans son propre pays français du Québec.

Le MQF peut dire qu'il a aujourd'hui mené à bonne fin son premier objectif d'obtenir la proclamation d'un Québec où la seule langue officielle et générale de travail est le français; et où l'enseignement en anglais n'existera que pour les véritables anglophones. Le MQF se réunira prochainement pour définir les nouvelles tâches à assumer, s'il y a lieu, dans la situation créée par le vote d'une loi qui consacre l'essentiel de nos aspirations, clairement celles du peuple québécois.



**Charles Maurras ET
LE NATIONALISME
CANADIEN FRANÇAIS**

par Maurice Torrelli

D'emblée, le drapeau fleurdelysé du Québec n'évoque-t-il pas irrésistiblement dans la pensée de tout Français un rapprochement avec le royalisme et Charles MAURRAS? De même en est-il lorsque l'on découvre dans les bibliothèques "L'Action française" fondée en 1917 par l'abbé Lionel GROULX, un des pères du nationalisme canadien français. Pourquoi ce titre? Est-ce la conséquence d'une influence directe de MAURRAS sur le nationalisme canadien français? Pourtant, si le journal de MAURRAS était lu au Québec comme ailleurs, si l'abbé GROULX, comme tous les intellectuels de cette époque, n'a pas ignoré les livres de Maurras, ceux qui l'ont bien connu réfutent toute filiation directe.

Il faut d'ailleurs noter que si MAURRAS, s'intéressant naturellement au fait français dans le monde, a rendu hommage au Canada français, il semble avoir peu connu les chefs de file du nationalisme canadien français. Ainsi, MAURRAS écrivait: "Noyés et perdus, croirait-on, dans une masse de cent trente millions "d'hommes parlant anglais", ceux dont le français est la langue originelle n'en forment pas moins une population de cinq millions d'hommes: les uns rassemblés, les autres épars ou distribués en îlots parfaitement définis et conscients, animés d'une volonté de vivre certaine!

"Il serait presque oiseux d'insister sur le cas privilégié et magnifique de la durée et de l'expansion du français au Canada. Il arrive aux Canadiens français de se juger avec sévérité et d'adresser à leurs organisations intérieures ces nobles reproches qui reviennent à dire que, si la défense ou la propagande nécessaires ont été faites, elles auraient pu être poussées plus loin ou conduites avec plus d'énergie... Reproches de lutteurs! Scrupules de héros! Nous n'avons pas à les connaître ici. Un seul sentiment est possible: l'admiration, celle qui est due à près de deux siècles d'une fière et féconde fidélité". (1)

MAURRAS cependant méconnaissait la menace d'absorption que fait peser la fédération sur les Canadiens français en croyant que "les rapports légaux et constitutionnels des deux Canadas, le français et l'anglais, sont excellemment définis". (2).

Sans pouvoir parler de filiation entre les deux pensées nationalistes, il ne s'agirait donc que d'une coïncidence, d'un lien très indirect si l'on relève que "L'Action française" de l'abbé GROULX devient en 1928 "L'Action canadienne française" après que le journal de MAURRAS eut été mis à l'index.

Pourtant les similitudes sont réelles. Tout comme l'Action française de MAURRAS, celle de l'abbé GROULX ne se présentait pas seulement comme une école de patriotisme et de nationalisme, elle fut aussi "un centre de recherches, un lieu de rencontres, un foyer intellectuel. La revue était largement ouverte aux poètes, aux critiques, aux sociologues autant qu'aux historiens et aux hommes d'action" (3). Tout comme MAURRAS, l'abbé GROULX dirigera des enquêtes, dont la plus célèbre "Notre avenir politique" en 1923; historien, il fait de l'histoire pour comprendre et transformer, pour retrouver une permanence: "L'Histoire, écrit-il, c'est ce qu'il y a de plus vivant; le passé, c'est ce qu'il y a de plus présent". Comme l'écrit M. François-Albert ANGERS, président de la Ligue d'Action nationale, "tous ces hommes dont l'abbé GROULX fut le chef, le père Papin ARCHAMBAULT l'inspirateur initial et l'éminence grise, Esdras MINVILLE le plus parfait disciple, étaient loin d'être les rêveurs, les hargneux, les idéologues irréalistes qu'on les accusait d'être. Avant de parler et d'agir, ils étudiaient et ils méditaient. Ils étudiaient non pas à coup d'hypothèses sentimentales ou fantaisistes, mais en interrogeant minutieusement la réalité. Leur domaine n'était pas l'imaginaire, le subjectif, la vaine gloriole personnelle des théories sensationnelles...dussent-elles ne pas résister au temps; mais le réel, l'objectif, l'effort de construction sur les bases solides de l'observation saisie dans la distinction entre l'essentiel et l'accidentel". (4)

Ainsi la méthode de pensée est la même dans les deux écoles nationalistes. Au niveau des thèmes, on retrouve chez les nationalistes canadiens français de cette époque, tout comme chez MAURRAS, la croyance en un ordre naturel impliquant la soumission au réel, celle de la sauvegarde de la nation historique, les critiques de l'individualisme politique et économique et de l'esprit égalitaire. Les solutions institutionnelles sont quelque peu différentes; alors que la nation française a été constituée par

la monarchie, la nation canadienne française s'est perpétuée sous la direction d'une élite. Les nationalistes canadiens français ont cependant également préconisé une organisation corporative et une hiérarchie sociale accordant un rôle privilégié aux élites.

Cette identité des thèmes entre le nationalisme maurrassien et le nationalisme canadien français, nous la vérifierons autour de deux grandes idées:

- d'une part, la soumission au réel réfute l'individualisme politique;
- d'autre part, la soumission au réel doit assurer la sauvegarde de la nation.

LA SOUMISSION AU RÉEL REFUTE L'INDIVIDUALISME POLITIQUE

Les deux mouvements de pensée reconnaissent l'existence d'un ordre naturel qui implique une soumission à ses lois. L'Histoire occupe donc une place particulièrement importante puisqu'elle offre un champ d'expériences critiques permettant de découvrir et de vérifier les lois auxquelles la Politique doit se soumettre. Or, cette expérience conduit à une réfutation de l'individualisme politique et économique qui méconnaît les lois naturelles.

1. L'Histoire fait de la Politique une science.

On sait que l'empirisme organisateur de MAURRAS repose sur l'existence de lois naturelles, la possibilité pour l'homme de les dégager et l'obligation de s'y soumettre; l'empirisme organisateur, c'est "la mise à profit des bonheurs du passé en vue de l'avenir" (5). Or, ces lois "consistent en liaisons constantes, et telles que, l'antécédent donné, on peut être sûr de voir apparaître le conséquent... Autant la recherche des lois du devenir des sociétés semble avoir donné jusqu'ici des résultats flottants, chanceux, discutables, stériles, autant la poursuite des constantes régulières et des lois statiques se montre certaine et féconde" (6). Pour découvrir ces lois, on utilisera l'Histoire. Ces lois, en effet, ont eu l'occasion de se manifester dans le passé, il faut donc aller les chercher dans l'expérience politi-

que du passé: ainsi "notre maîtresse en politique, c'est l'expérience" (7). La tradition d'ailleurs peut faciliter la découverte de ces lois car elle est l'expérience inconsciente des siècles qui l'ont dégagée lentement et sûrement. Elle réintroduit la continuité en politique. "Certes, la tradition doit vivre, progresser, s'enrichir, donc changer un peu. Cependant, elle exprime la prédominance croissante des riches trésors du passé. Elle réalise en histoire la grande formule morale d'A. Comte que les vivants sont de plus en plus gouvernés par les morts" (8).

Ainsi l'Histoire critique fait de la politique une science.

La conception est la même chez l'abbé GROULX: "L'histoire nationale n'est point une matière de caractère spéculatif comme les langues mortes. Elle n'est pas uniquement un moyen ou un élément de culture générale...C'est une science pratique qui prétend à la conduite de la vie. Elle a pour fin d'orienter toute une catégorie d'actes humains, quelques-uns des plus élevés après ceux de la religion;... L'histoire ne conserve point le passé à l'état de matière inerte, stérilisée. Elle conserve et transmet la vie: elle veut être un multiplicateur de forces. Par elle les vertus et les forces des vivants s'augmentent à chaque génération des forces et des vertus des morts...Voici que vient l'histoire, doctrine et maîtresse de vie, passé et tradition recueillis et condensés. Tout le butin glorieux qu'elle a glané le long des routes du passé, elle l'offre à nos intelligences et elle nous fait entrer en possession de notre patrimoine spirituel. A la transmission du sang va s'ajouter la transmission de l'esprit". (9).

GROULX concluait donc que plus on parlera d'accélération de l'histoire, plus les hommes sentiront le besoin de la richesse d'expérience que représente une connaissance authentique du passé. "Le présent est fils du passé. Entre l'un et l'autre il n'y a pas seulement succession dans le temps; il y a continuité, solidarité, filiation. Ignorer le passé, c'est se condamner à ne rien comprendre de son temps, parce que c'est tout ignorer des causes, des antécédents qui n'ont pas fini d'agir et dont la causalité est toujours active, et, bienfaisante ou maléfique, continue à construire ou à détruire la vie d'un peuple. Aujourd'hui est fait pour plus qu'une moitié d'hier" (10).

Or, le libéralisme, tant politique qu'économique, ne fonde pas la politique sur une connaissance scientifique; il assure au contraire le triomphe de l'intérêt individuel sur l'intérêt général.

2. L'individualisme politique méconnaît les lois naturelles.

GROULX comme MAURRAS, et pour les mêmes raisons, dénonce l'individualisme politique qui entraîne le règne de l'élection, de l'opinion, des oligarchies financières et favorise l'étatisme.

Pour MAURRAS, "le mal, ce n'est pas le fait d'une élection, c'est le système électif étendu à tout" (11). En fait le mal ne vient pas du nombre des votants mais essentiellement de l'objet sur lequel il vote. C'est sur ce qu'il ignore le plus, c'est sur ce qu'il est le plus incapable de diriger, à savoir l'Etat, que son suffrage est consulté et fonctionne le plus activement. Par ailleurs, le régime électif engendre le règne des partis et remplace "l'unité gouvernementale par un système de division et de compétition, de guerre civile légale" (12). Or, qu'est-ce qu'un parti? Une division, un partage. La France est déchirée parce que ceux qui la gouvernent ne sont pas des hommes d'État mais des hommes de partis. "Honnêtes, ils songent seulement au bien d'un parti: malhonnêtes, à remplir leurs poches. Les uns et les autres sont les ennemis de la France. La France n'est pas un parti". (13). Enfin le pouvoir issu de l'élection est un pouvoir faible parce que sans cesse remis en question: il doit donc centraliser pour exister. "Pratiquement, étant le seul produit de ces volontés souveraines, ne pouvant tolérer de groupe intermédiaire entre l'individu et lui, cet État tient à sa merci les personnes et les biens. Chacun se trouve seul contre l'État, expression de tous, et toutes les unités peuvent être ainsi broyées tour à tour par la masse unie et cohérente des autres" (14).

La critique des nationalistes canadiens français porte également sur les méfaits du suffrage universel qui instaure la loi du nombre et laisse libre cours à l'irrationalisme des masses populaires. Il en résulte bien, comme le souligne M. F.-A. ANGERS, un pouvoir relativement faible parce que soumis aux sautes d'humeur de l'électeur, sautes d'humeur d'ailleurs illogiques comme tout ce qui procède de la psychologie des foules. Le mal, note E. MINVILLE,

c'est l'esprit de parti que le suffrage généralisé a répandu jusqu'aux couches inférieures de la société. Pour GROULX, "en soi l'idée de parti est essentiellement une idée de division; non moins essentiellement l'idée nationale est une idée de cohésion" (15). Au Québec, la trahison des politiciens est doublement néfaste car les partis politiques provinciaux sont dominés par les partis politiques fédéraux et les gouvernements du Québec ne font qu'exécuter les directives d'Ottawa. Et GROULX analyse: "Conduite si étrange de la part de nos politiciens qu'elle ne s'explique que par un manque déplorable de sens politique et national, et aussi faut-il le dire, un manque non moins attristant de conscience et de caractère. Le parti, l'intérêt personnel, chez nos chefs politiques, se sont substitués depuis trop longtemps à l'intérêt collectif et national...avec des hommes de deuxième ordre, sans grandes vues, plus ou moins prisonniers de la haute finance, notre politique restera une petite politique d'essais, de tâtonnement, politique routinière, politique d'ébauches, mises bout à bout vaille que vaille" (16). Or, ceci est d'autant plus grave que le "le système politique de notre pays tel qu'en voie de s'appliquer, ne conduit pas à l'unité mais à l'uniformité" (17), sous le règne de l'idéologie anglo-canadienne qui, depuis 1760, vise à la suppression de tout particularisme politique, ethnique, social, linguistique et culturel.

GROULX, en un certain sens, croit en la démocratie puisque l'homme doué d'une âme, être intelligent et raisonnable, éclairé par la foi et entraîné par sa volonté, peut de grandes choses. Il suffit de le révéler à lui-même, de l'instruire. Encore ne faut-il pas prendre l'homme abstrait qui n'est qu'un mythe, il faut se rappeler que "tout homme appartient naturellement à son pays et à sa culture" (18). "Il faudra nous souvenir que l'alliance de la pensée et de la foi est devenue chez nous un impératif catégorique de la tradition, et qu'on ne saurait faire oeuvre constructive en s'isolant de la pensée des ancêtres. Les peuples commencent de mourir le jour où ils changent leur expression humaine dans l'histoire. Il faudra bien que nous soyons de chez nous et de notre passé, si nous voulons continuer quelque chose" (19).

Chez MAURRAS comme chez GROULX, pour faire échec à l'individualisme politique, il faut donc faire coïncider le politique et le national si l'on veut sauver l'héritage.

LA SAUVEGARDE DE LA NATION PAR L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Si l'homme est un héritier, le nationalisme est avant tout la défense d'un héritage. La conception est la même chez les deux penseurs qui rejettent tout impérialisme et tout totalitarisme de la nation: "Non que le national soit au dessus de tout ni que j'aie dessein de m'y limiter...Le national est suspendu à des réalités plus hautes d'où il emprunte sa règle et sa vie" (20). "Nous ne faisons pas de la nation un Dieu, un absolu métaphysique. Nous observons que la nation occupe le sommet de la hiérarchie des idées politiques, de ces fortes réalités, c'est la plus forte, voilà tout" (21). Si la nation n'échappe d'ailleurs pas au relatif, encore est-elle nécessaire car, ainsi que l'écrivait Péguy, tout éternel humain est tenu, est requis de prendre une naissance, une inscription charnelle.

Cependant de mauvaises institutions peuvent entraîner la désagrégation de la nation: pour sauver la nation, il faut l'organiser sur la base des lois naturelles. Les deux penseurs sont des institutionalistes.

1. La nation est un héritage.

Les nationalistes ne sont nationalistes que parce qu'ils reconnaissent le fait de la naissance. L'homme est un héritier: qu'il le veuille ou non, il appartient à une famille, à une patrie.

Pour MAURRAS, "La patrie est une société naturelle, ou ce qui revient au même, historique. Son caractère décisif est la naissance. On ne choisit pas plus sa patrie — la terre de ses pères — que l'on ne choisit son père et sa mère. On naît Français par le hasard de la naissance, comme on peut naître Montmorency ou Bourbon. C'est avant tout un phénomène d'hérédité". (22) "Une patrie est un syndicat de familles, composé par l'histoire et la géographie; son organisation exclut le principe de la liberté des individus, de leur égalité, mais elle implique en revanche une fraternité réelle, profonde, organique, reconnue par les lois, vérifiée par les moeurs et dont la circonscription des frontières n'est rien que le signe naturel". (23)

L'homme est façonné par le paysage sur lequel s'ouvrent ses yeux d'enfant. Il baigne dans un milieu dont il reçoit les tares et les qualités. Si un nouveau-né, selon Le PLAY, est un petit barbare, naïtre français, cela signifie être le dépositaire d'une tradition millénaire que l'on reçoit en usufruit et que l'on a le devoir de continuer. On hérite avant de le transmettre à son tour, de tout le poids d'une hérédité qui est le produit de l'histoire c'est-à-dire de l'action des ancêtres qui, dans les siècles passés, ont agi, créé, formé.

La nation est ainsi constituée par les morts, les vivants et ceux à naître. Ainsi, le "nationalisme s'applique... plutôt qu'à la Terre des Pères, aux Pères eux-mêmes, à leur sang et à leurs oeuvres, à l'héritage moral et spirituel, plus encore que matériel" (24). Mais cet héritage peut être menacé par autres choses que le poids des armes; dès lors le patriotisme n'a pas son emploi immédiat car "Patriotisme s'est toujours dit de la piété envers le sol national, la terre des ancêtres et, par extension naturelle, le territoire historique d'un peuple: cette vertu s'applique en particulier à la défense du territoire contre l'Etranger...Mais, si nécessaire que soit le patriotisme, loin de rendre inutile l'existence du nationalisme, il la nécessite et la provoque à la vie... Le nationalisme est la sauvegarde due à tous ces trésors qui peuvent être menacés sans qu'une armée étrangère ait passé la frontière, sans que le territoire soit physiquement envahi" (25). Le nationalisme ne veut donc être rien d'autre que l'art de lutter contre la mort de la nation.

Pour GROULX, "Le petit peuple de 1760 possédait tous les éléments d'une nationalité: il avait une patrie à lui, il avait l'unité ethnique, l'unité linguistique, il avait une histoire et des traditions, mais surtout il avait l'unité religieuse, l'unité de la vraie foi, et, avec elle, l'équilibre social et la promesse de l'avenir" (26).

Le nationalisme de GROULX s'appuie ainsi sur les liens du sang et de l'histoire, sur une civilisation et une foi. Il faut "Etre absolument, opiniâtre nous-mêmes, le type de race créé par l'histoire et voulu par Dieu. Plus que jamais le mot d'ordre doit être: restons nous-mêmes, continuons les attitudes des ancêtres, défendons, dans notre être absolu, notre intégrité catholique et française...Intégrité française, intégrité catholique! C'est bien l'ample formule qui nous

paraît enfermer l'entière réalité de nos devoirs" (27). La nation repose sur "l'identité de sang" (28), sur des solidarités physiques" (29), sur une histoire commune ("À la nation nous avons assigné pour premier élément constitutif, un héritage de souvenirs, de gloire, de tradition, d'aspirations") (30), sur une "entité culturelle" (31). La nation repose aussi sur un territoire, un enracinement dans une terre: c'est un "groupe humain mais en liaison étroite avec la terre, façonné jusqu'en ses traits physiques et moraux, par cette terre, mais l'ayant à son tour façonnée, modelée un peu comme le sculpteur modèle l'argile qui, entre ses mains, prendra forme humaine" (32): c'est enfin "un vouloir vivre collectif" (33). En un très beau mot de GROULX, la nation c'est "une vocation" (34).

Or, pour sauver l'héritage, il faut protéger le sentiment national que certaines "formes de gouvernement...fortifient" alors que "d'autres le relâchent et le dissolvent" (35); il faut assurer l'indépendance de la nation. Notons que GROULX rejette d'ailleurs le principe des nationalités issu de l'idéologie libérale; la nation canadienne française est une nation objective, une nation histoire et non pas une nation contrat: "Cette formule de notre avenir politique, on nous fera cette justice de le penser, ne se fonde point sur le principe des nationalités, sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous revendiquons seulement le droit élémentaire de ne subir la loi de personne" (36). "Notre seul destin, légitime et impérieux...ne peut être que celui-ci: constituer en Amérique, dans la plus grande autonomie possible, cette réalité politique et spirituelle... un État catholique et français" (37).

2. "L'Etat français".

Les structures politiques préconisées par les deux penseurs présentent évidemment des différences notoires du fait des contextes particuliers dans lesquels l'un et l'autre nationalismes se sont développés; cependant certains principes d'organisation de la société sont les mêmes puisqu'il y a identité des conceptions qui les sous-tendent.

Le rapprochement le plus net se situe au niveau de la décentralisation et de l'organisation corporative. GROULX, en effet, n'a pas précisé les structures politiques et

économiques de "l'Etat français". Il semblait avoir des préférences pour un gouvernement autoritaire sous la direction d'un grand homme éclairé. Mais comme chez MAURRAS, une large part des activités étatiques doivent être dévolues aux corps intermédiaires, aux associations professionnelles, patronales et ouvrières. Ces corps intermédiaires seront chargés de défendre les intérêts de leur groupe en évitant les conflits, et celui de la nation en général. L'Église détient une place importante dans cet État aussi catholique que français, car l'éducation et l'hospitalisation lui reviennent. Il s'agit ainsi, comme l'indique Esdras MINVILLE, de favoriser la multiplication des groupements en vue de réprimer "nos tendances foncières à l'individualisme, en suscitant surtout chez les jeunes générations l'esprit de solidarité, de large collaboration, absolument indispensable à notre relèvement économique".

Par ailleurs, dans un type de société mi-artisanale et mi-agricole organisée en coopératives de production, de consommation et de crédit, GROULX se pose en défenseur obstiné de la famille qui transmet l'héritage, Groulx, comme MAURRAS, croit en l'hérédité, puissance de transmission, qui recueille et accumule les ressemblances, accroît les traits collectifs qui se solidifient en un nouveau type d'humanité.

Enfin chez les deux penseurs, le nationalisme se situe dans une hiérarchie des valeurs de civilisation. Au confluent de deux civilisations, GROULX assignait à son État français l'élaboration d'une synthèse nouvelle car "S'il y a un petit coin de terre de l'Amérique du Nord... où un groupe humain ait tenté avec ferveur l'insertion du spirituel dans le terrestre et le temporel, tâche suprême du christianisme en définitive, c'est en Nouvelle-France que le fait s'est produit" (38).

On peut conclure de cette étude rapide que l'identité des thèmes développés dans une même période, dans des pays si éloignés et si différents, en l'absence d'une filiation directe, est remarquable. A suivre la méthode et la logique du raisonnement, à lire des pages de GROULX et de MAURRAS, on pourrait les confondre. C'est que le problème est le même partout, pour sauvegarder la nation, il faut restaurer certaines valeurs, faire une politique naturelle et empirique.

C'est pourquoi MAURRAS écrivait: "Plus que jamais les fils de la louve romaine ont besoin de se serrer les coudes pour défendre l'antique héritage. La barbarie fait cercle autour de la latinité européenne". "Le principe d'ordre et d'autorité une fois reconnu et salué par des hommes venus de Rio et de Buenos Aires, de Bucarest et de Québec, on se sentirait un peu mieux gardé contre la poussée des barbares". (39).

-
- (1) Action française, 29 mars 1937
 - (2) Action française, 30 août 1934
 - (3) Bruno LAFLEUR, Introduction à l'Appel de la Race, Fides, 1956, p. 92
 - (4) "Un témoignage", in "Lionel GROULX, ptre", "L'Action nationale", N° 10, juin 1968, p. 838.
 - (5) Action française mensuelle, 1er février 1903.
 - (6) C. MAURRAS, "Mes idées politiques", Fayard, Paris 1948, p. 213.
 - (7) "Mes idées politiques", cité, p. 110.
 - (8) Action française mensuelle, 1er mars 1903.
 - (9) "Notre histoire", Action française, août 1918, Montréal.
 - (10) "Expériences d'historien", p. 33; cf. MAURRAS: "C'est en rétablissant la vérité sur le passé que l'on atteint à un clair jugement du présent et que l'on peut former les inductions raisonnables sur l'avenir", Action française 10 avril 1916.
 - (11) Gazette de France, 17 novembre 1902
 - (12) Action française, 30 mai 1914
 - (13) "Mes idées politiques" cité, p. 189/190.
 - (14) Action française, 29 juin 1912
 - (15) "La bourgeoisie et le national", in "L'avenir de notre bourgeoisie", Montréal B. Valiquette, 1939, p. 107.
 - (16) "Journal" de vacances, in "L'Action nationale", N° 10, cité p. 863/864.
 - (17) "Dix ans d'Action française", p. 124.
 - (18) "Orientations", Montréal, éd. du Zodiaque, 1935, p. 153.
 - (19) "Dix ans d'Action française", p. 35.
 - (20) "Directives", Montréal, éd. du Zodiaque, 1937, p. 9/10.
 - (21) C. MAURRAS, Action française mensuelle, 1901.
 - (22) Action française, 9 juillet 1912.
 - (23) Action française, 14 avril 1910.
 - (24) Action française, 23 avril 1928.
 - (25) Action française, 26 août 1932.
 - (26) "La naissance d'une race", Montréal, L'Action française, 1919, p. 293.
 - (27) "Dix ans d'Action française", pp. 131, 81 et 86.
 - (28) L. GROULX, "Dix ans d'Action française", p. 258.
 - (29) L. GROULX, "Orientations".
 - (30) L. GROULX, "Directives", p. 155.
 - (31) L. GROULX, "Histoire du Canada français", t. II, p. 405.
 - (32) L. GROULX, Lettre, dans Laurentie, Montréal, N° 106, 1959, p. 364.
 - (33) L. GROULX, "Orientations", p. 227.
 - (34) L. GROULX, "Notre mission française", p. 6.
 - (35) C. MAURRAS, Action française, 26 août 1932.
 - (36) L. GROULX "Dix ans d'Action française", p. 160.
 - (37) L. GROULX, "Directives", p. 234.
 - (38) "Histoire du Canada français", t. I, p. 317.
 - (39) "Soliloque du prisonnier", La France latine, Paris, 1953, p. 62.



EX LIBRIS

par Pierre Trépanier

Les Québécois et l'art du mémorialiste

Peu de Québécois cèdent à l'inspiration d'écrire leurs mémoires. C'est autant de perdu pour l'histoire et pour leurs contemporains. Aussi toute oeuvre de ce genre doit être reçue avec gratitude, même si elle n'est pas parfaite.

C'est le cas des *Souvenirs d'ambassade*¹ de Jean Bruchési. Le diplomate y narre sa carrière en Espagne, en Afrique du Nord et en Amérique latine, de 1959 à 1967. Le livre tient à la fois du carnet mondain et de l'indicateur des chemins de fer. A part quelques pages intéressantes sur l'Afrique noire ou l'Argentine, ces souvenirs sont généralement plats, ternes, et il faut de la patience ou des loisirs en trop pour les parcourir de la première à la dernière page.

L'auteur ne cache pas ses sympathies pour l'Espagne de Franco (p. 27-29, 34, 50, 69-70) et sa condescendance pour les jeunes pays d'Afrique noire, qui se sont trop empressés d'assumer les lourdes responsabilités de la souveraineté nationale (p. 101). Ce vieil ami du comte de Paris (p. 111) croit qu'un certain autoritarisme est salutaire dans bien des pays latino-américains (p. 173-175), où les classes populaires trahissent une "tendance à la paresse" (p. 168). Il alourdit la conscience pourtant déjà chargée des encyclopédistes:

Mais pourquoi ne pas croire que la politique — dans le sens étroit du mot — inspirée, aux premiers jours de l'Indépendance, des principes chers aux philosophes et encyclopédistes français du XVIIIe siècle, est d'abord à l'origine des maux dont souffrent la plupart des Républiques dites latines, sinon toutes (p. 169)?

Il nous apprend qu'on peut être bleu sans être conservateur tout en l'étant, et qu'un poste d'ambassadeur, cela se sollicite (p. 11-13).

Monsieur Bruchési fait preuve d'une retenue excessive. On ne s'attend pas d'un mémorialiste qu'il soit juste, mais on exige qu'il soit bavard. Trop pondéré, trop discret, l'auteur a râté l'occasion d'écrire un livre passionnant. Celui qu'il nous offre a quand même son utilité.

* * *

¹ Jean Bruchési, *Souvenirs d'ambassade, Mémoires 1959-1972*, Montréal, Fides, (1976), 183 p.

Beaucoup plus substantielle m'apparaît la *Chronique des années perdues*² de Guy Frégault. Dans une belle langue classique, c'est-à-dire forte, élégante et sobre, ce dernier nous livre sa version des années 1961-1966, avec quelques brèves incursions dans les trois ou quatre années qui suivent. Le ministère des Affaires culturelles naît en 1961. "La fin du printemps de 1966 marque la fin du printemps des Affaires culturelles" (p. 246). Pendant cette période, Georges-Émile Lapalme, Pierre Laporte et Guy Frégault, secondés de leur équipe de collaborateurs, multiplient les efforts pour créer et mettre en oeuvre une politique nationale de la culture, par et pour les Québécois, — le mot de *culture* étant pris dans le sens plein du terme et non dans l'acception étroite de lettres et beaux-arts. Le combat se solde par une défaite, sur un double front. Sur le front intérieur, on n'a pu faire de la Révolution tranquille (comme on a baptisé ce rattrapage accéléré dans les domaines politique, socio-économique et de l'éducation) une révolution culturelle aussi. Pour illustrer cet échec, un seul exemple: l'équipement en bibliothèques publiques. La politique adoptée en 1963 à cette fin "permettra au Québec de se situer en 1990 au niveau de la moyenne canadienne de 1973" (p. 82). D'ailleurs cette Révolution tranquille, l'auteur la ramène à des proportions modestes. Il s'inquiétait déjà à l'époque de "l'illusion qui poussait trop de gens à penser qu'ils modifieraient les structures alors qu'ils s'employaient tout au plus à les décaper d'une pellicule de traditions" (p. 178). Sur le front extérieur, on ne peut même pas exciper de demi-succès: la faillite est trop patente. En 1961, au moment de la création du ministère des Affaires culturelles, on pouvait encore se poser la question: la politique culturelle sera-t-elle pensée et appliquée par Ottawa ou par Québec? "Au bout d'une décennie, le modeste concurrent (fédéral) des années 65 est devenu le maître du terrain" (p. 169). Constat net, lucide, implacable.

Cette chronique rassemble les souvenirs et les observations d'un haut fonctionnaire éminent et désintéressé, pour qui passe d'abord, comme on aurait dit au Grand Siècle, le service du Roi. L'Éloge que Frégault décerne à ses homologues français, il le mérite lui-même:

2 G. Frégault, *Chronique des années perdues*, (Montréal), Leméac, (1976), 250.

Ce qui me frappe, chez ces collègues français, outre une connaissance approfondie de leurs dossiers, outre une liberté de propos tempérée par une discipline acceptée avec dignité, c'est l'ardeur lucide avec laquelle, en toute rigueur professionnelle, ils remplissent leurs tâches complexes et bien définies de serviteurs de l'Etat ((p. 105).

Mais plus qu'un commis de l'Etat, Frégault m'apparaît comme un humaniste de grande classe, enraciné dans la nation autant qu'ouvert au monde. Le chapitre VII explique la genèse et la portée d'un projet de *livre blanc* sur la culture (décembre 1964-1965), qui a avorté. Ces pages fournissent de profondes réflexions sur le thème culture et destin national, qui sont à lire, à relire, à méditer. "La culture nationale est affaire de bien commun. (...) On ne saurait espérer que la défense d'un bien commun puisse se faire uniquement au niveau de l'individu" (p. 174). Encore: "C'est essentiellement par la culture qu'une collectivité s'exprime, traduit sa mentalité, en d'autres termes s'identifie à ses propres yeux, se reconnaît, a la fierté de l'être moral qu'elle édifie" (p. 165-166).

Il y aurait tellement à glaner dans ce livre courageux, pour engager le public à s'en délecter d'abord, à s'en inspirer ensuite, qu'on a peine à surmonter son hésitation. On y trouve des maximes dignes de La Rochefoucauld ou Chamfort:

L'ennui, c'est que lorsque l'administration devient une espèce de religion, elle compte naturellement plus de bedeaux que de pontifes, même si les bedeaux aiment bien pontifier, ce qu'ils font, au reste, fort convenablement, en quoi ils ont leur utilité (p. 117).

Ce livre vit. Les feuillets en sont frémissants de conviction, de passion, de nostalgie pour des années tout de même exaltantes, d'ironie aussi, mais tout cela discipliné, maîtrisé, dominé par une intelligence supérieure, une raison souveraine. Les sarcasmes visent le plus souvent les "notables de la culture", dont certains illustraient le conseil provincial des arts, et les journalistes, "les définisseurs de l'opinion, cette conscience large" (p. 139). Le conseil provincial des arts retardait sur les auteurs du *livre blanc*:

Le Conseil provincial des arts était composé de notables. Comme, du reste, la classe politique. Ainsi que tous les groupements de notables, il était, bien qu'éclairé, foncièrement conservateur. Nous al-

lions trop loin, à ses yeux, dans l'affirmation du caractère national du Québec: aussi nous rappela-t-il que le Québec n'est qu'une province; trop loin aussi quant à l'importance du rôle que nous voulions voir jouer à l'Etat: aussi, au nom de maximes plus ou moins "libérales", raya-t-il des recommandations dont l'effet eût été de renforcer les structures et l'action du ministère des Affaires culturelles (p. 190).

Autres temps, autres moeurs!

*En décembre 1975, la revue **Liberté** publie le "jugement" du "Tribunal" de la culture. En très bonne place, sur le quatrième plat de la couverture de ce numéro spécial, paraît un placard publicitaire du Conseil des arts du Canada; ah! ces convertis du "nationalisme"! ils ne cultivent pas seulement la coquetterie vestimentaire; ils ont leur conception bien personnelle de toutes les élégances (p. 242).*

On le sent, l'auteur se retient souvent sur "la pente de (sa) déception" (p. 189). L'amertume n'est pas si loin du découragement. Le temps, "on répète qu'il passe vite, mais on agit comme s'il s'arrêtait" (p. 217). L'action: "Si diligentes soient-elles, nos mains ne sauraient préparer que des ruines. Il faut pourtant construire" (p. 218). Ce lustre, artistement évoqué, "n'est rien, après tout, qu'une misérable poignée d'années" (p. 251). — La *Chronique des années perdues* a été écrite de novembre 1975 à mai 1976. On peut penser — serait-ce trop préjuger? — que le mois d'octobre suivant a récupéré ces années perdues et a ravivé chez l'auteur la claire et joyeuse et vive conscience d'avoir oeuvré dans le sens de l'histoire. "L'histoire n'est pas négociable" (p. 170).



Trois essais

par Pierre Trépanier

Monsieur Michel Brunet a rassemblé, dans *Notre passé, le présent et nous* (Montréal, Fides, [1976], 278 p.), des articles et des conférences rédigés entre 1968 et 1975, avec quelques inédits. Il s'agit essentiellement, à quelques exceptions près, de réflexions, dans une perspective historique, sur les Québécois de notre temps et les défis qu'ils ont à relever. Il y a donc beaucoup de vulgarisation dans ces pages, parfois d'excellente qualité, parfois un peu trop dogmatique. "Si j'étudie l'histoire, écrit l'auteur, ce n'est pas pour m'ensevelir dans le passé mais pour mieux saisir le présent et m'associer plus étroitement à ceux qui le vivent" (p. 13).

L'auteur nous avertit que nous allons le retrouver "dans le même état d'esprit qui [l] 'a toujours guidé" (p. 13). Comprenons que sa problématique est toujours celle du colonialisme et de la décolonisation, que les relations ethniques sont toujours au coeur de ses préoccupations, le tout pimenté par un engouement inassouissable pour la polémique. L'auteur aime rompre des lances. Je le soupçonne d'avoir la nostalgie de ses controverses des beaux jours avec Fernand Ouellet.

Même état d'esprit: cela ne veut pas dire qu'immuable dans ses certitudes, l'auteur n'a pas évolué, bien qu'il souhaiterait peut-être le laisser croire s'il faut en juger par le ton doctrinaire qu'il affectionne. Dans *Canadiens et Canadiens* (1954), il tranchait sans espoir de retour le débat sur l'indépendance:

Il serait plus juste et plus honnête de rappeler aux deux nations qui forment le peuple canadien que l'histoire, la géographie, les nécessités économiques et les liens politiques les ont unies sur un même territoire, à l'intérieur d'un même Etat fédéral. Elles n'ont pas la liberté de se séparer [...] (p. 13).

Aujourd'hui sa pensée trahit un certain flottement. Cette pensée pourrait se résumer ainsi. La révolution avortée de 1837-1838 s'est brutalement répercutée sur la mentalité des Canadiens, qui se sont mis à se percevoir désormais comme minoritaires. Ces Canadiens-Français se sont complu dans des idéologies de compensation pendant un siècle, au premier rang desquelles on reconnaît l'utopie bourassiste du bilinguisme et du biculturalisme d'un océan à

l'autre. A partir de 1940-42 (la crise de la conscription constituant un tournant), les Canadiens-Français, sous la direction des Duplessis, Lesage et Johnson, ont "nationalisé" leur gouvernement. Les Canadiens français ont disparu (l'auteur ne se préoccupe guère des minorités); il n'y a plus que des Québécois, qui, maintenant conscients de constituer la majorité au Québec, sont déterminés à "nationaliser" leur territoire. Pendant ce temps, des retardataires, guidés par le premier ministre Trudeau, tentent désespérément de ranimer en le sécularisant le "messianisme" franco-catholique des nationalistes d'antan. Nationaliser le territoire: qu'est-ce à dire? C'est ici que se perçoit le flottement. En novembre 1969, dans une conférence devant la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste, l'auteur déclare sentencieusement: "Jusqu'ici, les événements qu'enregistrent l'histoire et l'historien ont démontré que les prises de position adoptées depuis quinze ans s'intègrent dans un mouvement irréversible des Québécois vers l'indépendance" (p. 22-23). Au Centre culturel canadien de Paris, le 25 mai 1972, les observations de l'historien rendaient un son bien différent: le groupe indépendantiste "laisse croire aux Québécois qu'en se retirant de l'union canadienne leur nouvel Etat aura toutes les ressources humaines et fiscales nécessaires pour résoudre leurs problèmes individuels et collectifs" (p. 193). La lucidité n'est pas le bien le mieux partagé du monde:

Tous les anti-fédéralistes canadiens [centralisateurs, "constitutionnalistes" et séparatistes] commettent l'erreur d'ignorer le passé. Si le Canada est un pays difficile à gouverner, ce n'est pas parce qu'il constitue un Etat fédéral; mais il s'est doté d'institutions fédérales parce que difficile à gouverner (p. 193).

La contradiction n'est peut-être qu'apparente: le mot *indépendance* alors ne comporterait pas la même signification pour monsieur Brunet et pour la plupart des Québécois. Que propose l'historien? "Une nouvelle Confédération canadienne composée de cinq Etats régionaux" (p. 450), quatre anglophones, un francophone. Les minoritaires franco-canadiens et anglo-québécois qui refuseraient l'assimilation toucheraient des indemnités de déplacement pour leur faciliter l'installation dans leur Etat national (p. 51). Telle serait la solution au vrai problème:

(...) le défi que doivent relever les Franco-Québécois c'est celui que

pose à l'intérieur du Québec la présence d'une collectivité anglophone qui, depuis la Conquête, n'a jamais constitué plus de 30% de la population. Actuellement, elle en forme moins de 24%. Pour corriger cette situation anormale héritée du passé, qui, il faut bien l'admettre, a trop longtemps duré, est-il nécessaire de briser l'union canadienne et de provoquer contre le Québec le reste du pays (p. 193)?

Mais ce sera une longue marche, qui ne l'effraie pas: "je demeure optimiste" (p. 13).

L'auteur a réservé ses diatribes les plus "musclées" à Pierre-Elliott Trudeau. Le pamphlétaire peut ressentir le besoin de temps à autre d'administrer une volée de bois vert à quelqu'une de ses bêtes noires. Il faut ce qu'il faut. Mais le passage suivant était-il indispensable?

Quiconque l'a [Trudeau] observé saluant les troupes lors des funérailles de Pierre Laporte a contemplé un spectacle unique: un homme en pleine jouissance du pouvoir. Ce n'est pas beau, ce genre d'orgasme! Hitler à Nuremberg et Mussolini recevant les hommages des milices fascistes ont laissé à la postérité des scènes identiques (p. 238).

Je préfère: 'Le recours à la loi des mesures de guerre, s'il a trahi la fragilité de son libéralisme, a démontré la profondeur de son pancanadianisme" (p. 228).

Il me semble qu'on peut légitimement adresser à l'auteur deux reproches. D'abord un dogmatisme trop assuré, qu'autorise peut-être un certain positivisme, mais qu'une appréciation plus modeste de la "science" historique ne justifie guère. Cette attitude lui joue parfois des tours: "La grande et *seule* loi qui domine l'histoire est celle du changement" (p. 17), affirme l'auteur en 1969, qui se charge, lui-même trois ans plus tard d'opposer un démenti à son assertion: la primauté du matériel sur l'idéologique lui paraît une autre "loi permanente de l'histoire" (p. 183). L'autre reproche vise le recueil lui-même, intéressant et utile, j'en conviens. Mais de là à racler les fonds de tiroir pour ne rien laisser échapper!... Le résultat est que le rapprochement de textes redondants laisse l'impression que l'auteur est affligé d'un fâcheux psittacisme, ce qui ne rend pas justice aux qualités intellectuelles que tous lui reconnaissent. Bien qu'on y lise des textes faibles, il y en a de très substantiels, tels celui sur le financement de l'enseignement supérieur au

Québec (p. 98-115) ou encore l'étude sur l'Eglise catholique bas-canadienne et le partage du pouvoir au lendemain de 1837 (p. 77-88).

Si ce livre n'est pas une bonne illustration du "prophétisme" de l'historien, il offre une réflexion valable sur notre aujourd'hui et notre avenir. Tous peuvent s'y rencontrer, d'une manière ou d'une autre. Car — selon la très belle phrase de monsieur Brunet — "la première solidarité entre nous c'est celle que notre histoire commune a tissée" (p. 13). Nous continuerons à lire monsieur Brunet comme nous l'avons lu jusqu'ici: avec plaisir et profit.

* * *

Le destin des Québécois est aussi l'objet des méditations politiques de monsieur Gérard Bergeron *L'Indépendance: oui, mais...*, [Montréal], Quinze, [1977], 198 p.). Après avoir admis que l'idéal, en principe, serait l'indépendance pure, l'auteur, inquiet de ce qui est faisable, propose une nouvelle association qu'il appelle *Commonwealth canadien*. (Je préférerais *communauté canadienne*). Cette nouvelle structure engloberait deux Etats, l'un fédéral, l'Etat canadien, l'autre unitaire, l'Etat du Québec. Il prévoit des organes centraux communs (conseil directorial et diète communale). C'est une solution de rechange, qui pourra être utile le cas échéant. Elle a l'avantage d'une relative nouveauté alors que le Canada anglais n'est toujours disposé à accepter qu'un réaménagement minimal du *statu quo*.

Une certaine verbosité et une coquetterie certaine, qui s'affichent dans une trop apparente recherche du paradoxe, affaiblissent un peu l'ouvrage, qui reste quand même bon. La première et la deuxième parties de ce recueil d'articles m'ont fait penser à cet apophtegme de Guy Frégault: "La pensée des hommes d'action l'emporte souvent en force et en efficacité sur l'action des hommes de pensée" (*Chronique des années perdues*, p. 245-46).

* * *

Un homme d'action qui pense et pense lucidement, tel m'apparaît Guy Joron dans son essai *Salaires minimum annuel \$1 million! ou la course à la folie*, [Montréal], Quinze, [1976], 159 p.). Et ce qu'il pense, il le dit courageusement.

L'auteur brosse d'abord un portrait de la civilisation occidentale et des lendemains qui ne chanteront pas qu'elle se prépare. Une foi aveugle au progrès technique et le culte de la croissance effrénée mènent tout droit à la catastrophe planétaire: épuisement des ressources non renouvelables, effondrement de l'économie et de l'homme.

Ensuite il consigne sa vision du Québec d'aujourd'hui en lui-même et tel que le fait le contexte qui l'englobe. Il dénonce l'américanisation de la culture québécoise avec des accents qui rappellent ceux de George Grant dans *Lament for a nation, The defeat of Canadian nationalism*. Il proclame l'urgence de nous créer un modèle culturel et social pour nous épanouir et, peut-être, explorer une voie susceptible de servir la cause de l'homme dans l'univers. L'instrument de cette création lui paraît être l'indépendance. Mais l'indépendance seule ne suffirait pas.

L'originalité du livre repose justement sur le fait que son auteur réunit les points de vue propres au moraliste, au financier et à l'homme politique. La synthèse qui en résulte ne manque pas de force. Où trouverons-nous notre salut en tant qu'Occidentaux et en tant que Québécois?

Le salut, répond Joron, ne peut venir que de nous-mêmes. Cela implique toutefois une réorientation radicale de nos valeurs. On croyait que l'économie obéissait à ses propres règles et échappait aux idéologies. C'est faux. Derrière les défaillances économiques qui se multiplient, se profilent des défaillances de valeurs, d'idées et de morale (p. 50).

C'est donc une crise de civilisation, une crise de conscience. Pour surmonter cette crise, pour réformer nos valeurs, nous inventer un modèle culturel à notre image, il faut assurément nous sensibiliser par l'exposé cohérent de notre analyse et de nos convictions. Il faut aussi, simultanément, — au risque de prêcher dans le désert — "opérer un changement des valeurs" (p. 124) par des actions concrètes de la part de l'Etat. Par exemple si l'enregistrement d'une Renault 5 coûtait \$20.00 et celui d'une grosse Buick \$500.00, cela ne contribuerait-il pas à réformer la mentalité du consommateur (p. 111)? Mais multiplier l'intervention de l'Etat, n'est-ce pas engraisser un Léviathan déjà obèse? Non pas, à la condition que l'Etat lui-même se réforme: rationalisation, simplification, décentralisation.

L'auteur attire aussi l'attention sur des évidences que ceux qu'enivre une certaine rhétorique se refusent à admettre. "Les pays industriels socialistes de l'Est sont également engagés dans la course à la croissance et finalement dans la même voie sans issue où le capitalisme a conduit l'Occident" (p. 123). — "Peut-on, s'interroge-t-il, toujours surenchérir sur les bénéfices sociaux qu'offre la droite sans épouser, pour arriver à les financer, les mêmes objectifs de croissance économique sauvage (p. 149)?" Ce qui ne veut pas dire que la solution économique se trouve dans la croissance zéro, mais plutôt dans la modération et la révision de nos choix économiques, inspirée par les nouvelles valeurs que nous nous donnerons. Fabriquer moins de voitures ce n'est pas opter pour le chômage.

Cela s'avérerait exact si la main-d'oeuvre, le capital et les ressources ainsi libérés n'étaient pas employés à d'autres fins. Le noeud du problème est là. Il y a toujours des alternatives. Toute activité économique, dans la mesure où elle accapare des énergies, se fait aux dépens d'une autre. Plus de ceci entraîne moins de cela. Supprimer des activités ou des produits plus ou moins utiles n'abaisserait pas le niveau de vie; cela permettrait d'offrir d'autres biens ou d'autres services. Un tel transfert d'activités pourrait cependant modifier substantiellement la qualité de vie et faire en sorte que le produit national équivaille un peu plus au bonheur national (p. 109-110).

On trouvera aussi dans ce petit livre une description accessible en même temps que pénétrante, par un financier qui s'y connaît, de l'économie québécoise et du pouvoir économique dans notre société. On pourra même savourer l'humour qui relève maints passages.



Les révélations de la CECO

par Richard Arès

1. Présentation par le président Jean-L. Dutil

A peine la Commission Cliche avait-elle terminé son Rapport sur la liberté syndicale dans l'industrie de la construction qu'une autre commission d'enquête était en cours: la Commission d'enquête sur le crime organisé, dites familièrement la CECO. Elle se composait de trois juges: le juge Jean Dutil, des Sessions de la Paix, les juges Marc Cordeau et Denys Dionne, de la Cour provinciale. De septembre à décembre 1974, la Commission recevait à huis clos 127 témoignages et, de janvier à mai 1975, trente-deux autres témoignages. Au total, 5787 pages de sténographie versées au dossier. Tout cela avec l'aide de membres de la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et des policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Les cinq avocats de la Commission travaillaient à temps plein sur divers projets, en particulier sur le projet appelé Projet "A", "A", pour "Alimentation".

Présentant ce projet et expliquant le rôle de la Commission, le président déclarait: "Nous avons toujours cru que le public était celui qui payait la note, dans les systèmes ou réseaux de crime organisé et, conformément au mandat qui nous a été confié, nous désirions faire une enquête publique afin de démontrer de quelle façon le consommateur peut être appelé à contribuer involontairement, et bien malgré lui, à enrichir des gens qui échafaudent des systèmes et des réseaux pour frauder.

"Parlant de crime organisé; on s'indigne facilement lorsque de pauvres gens sont extorqués par des tenants du crime, lorsque la prostitution fleurit, lorsqu'il y a fraude en matière mobilière, mais comment ne pas s'insurger lorsqu'on constate que des gens de toute classe, du plus riche au plus pauvre, sont, ou peuvent être exploités journellement sur des matières aussi vitales que l'alimentation. Nous faisons nôtres les propos d'un journaliste: "La combine de l'alimentation peut être mille fois plus grave que les hold'up pour lesquels des prévenus écopent quotidiennement de lourdes peines.

Et le juge Dutil de continuer: "Parce que les Québécois sont directement concernés nous croyons qu'ils ont le droit de savoir, afin qu'ils soient sur leurs gardes, dans le but d'é-

viter qu'on abuse d'eux encore dans le futur. Voilà pourquoi nous avons tenu à rendre publiques nos séances par la télévision. Aux Etats-Unis, jamais le crime organisé n'a été autant affecté que lorsque qu'il y a eu diffusion et mise à jour en public des procédés employés".

"Vu qu'il s'agit d'une commission d'enquête, dit le juge, il n'y a devant nous aucun accusé, mais uniquement des témoins. Ce ne sont que des témoins qui comparaissent devant nous et leur rôle doit être interprété comme étant celui d'un témoin devant éclairer la Commission".

Voulant protéger la réputation des témoins, sans perdre cependant la direction de l'enquête, elle a établi la pratique suivante: "Si un témoin, qui s'est senti lésé et prétend avoir subi un certain préjudice, désire apporter devant la commission une preuve, ceci peut lui être permis." Il devra exposer les motifs de sa demande, les noms des témoins qu'il désire produire ainsi que les prétentions des témoins. Dans le but de protéger les réputations et d'éviter les salissages inutiles, les calomnies et les médisances auxquels peuvent prêter certains individus, la Commission a procédé à l'audition à huis clos de tous les témoins. Même, il est arrivé, depuis le 21 mai, que séances radiodiffusées et télévisées soient faites en différé. Encore une fois, une telle mesure a été adoptée dans le but de rendre justice à tous et d'empêcher qu'à la suite de notre commission, on n'ait pas à déplorer que des propos diffamants ont été tenus à l'endroit de victimes innocentes.

Voici donc, présentés en quelques phrases, les objectifs, les travaux et les méthodes de la Commission d'enquête sur le crime organisé; et cela par le président même de cette Commission, le juge Jean Dutil. Nous verrons quelle était la situation dans le domaine de l'Alimentation, ou comment à peu près tout le monde mange de la viande avariée.

2. Comment vous avez mangé de la charogne

Dans son allocution, citée dans le dossier publié par la police, le procureur-chef Réjean Paul a expliqué comment la viande destinée aux animaux et à la fabrication d'engrais, est arrivée jusque dans vos assiettes. Je résume son allocution.

Un des sujets qui nous avait été assigné comme thème de nos recherches était l'exploitation illégale des consommateurs. Dès mon entrée en fonction, le 15 septembre 1975, déclarait-il, fort de mes nombreuses et solides informations au cours de mon séjour de sept ans au ministère fédéral de la Justice, j'ai pensé que le problème de la commercialisation illicite des viandes devait devenir une priorité. En effet, malgré tous les efforts entrepris par les différents corps de police, le problème de la mise en marché de la viande impropre à la consommation humaine et de la fraude dans le commerce des viandes envers le consommateur québécois demeurait entier. Grâce à un camouflage facile, les entreprises visées s'en tiraient toujours à bon compte, perdant quelques plumes au combat, mais recommençant de plus belle, le lendemain. C'est pourquoi nous avons unanimement décidé, à la commission Dutil, d'accorder priorité à ce cancer généralisé à la grandeur du Québec, de dénoncer les systèmes en place et de tenter de suggérer les mécanismes nécessaires pour contrer les réseaux de profiteurs qui, trop longtemps et de façon éhontée, ont véritablement fraudé le public du Québec.

Qu'on ne pense pas que nous avons réussi à démasquer tous les réseaux de distribution de viande avariée au Québec ou ailleurs. Oser le prétendre serait utopique après trois mois seulement de travail, même acharné. Mais l'important était de convaincre le public et les gouvernants de la nécessité impérieuse d'apporter des correctifs efficaces et mis en place rapidement. Le problème de la viande avariée commence par la récupération d'animaux morts. En vertu du règlement adopté en 1963, un récupérateur d'animaux morts ou malades devait être muni d'un permis et s'identifier comme tel; de plus, on prévoyait l'établissement d'usines d'équarrissage; l'usine d'équarrissage est l'établissement où le récupérateur d'animaux morts ou malades amène les bêtes pour d'abord abattre les animaux malades et débiter les bêtes.

Le propriétaire d'une usine d'équarrissage a trois seuls débouchés légaux pour la viande avariée: le fondoir ou "rendering" où les plus mauvaises parties de l'animal, les têtes, les os, les tripes, etc., sont destinées, à cet endroit, à fabriquer des engrais; l'autre débouché légal est l'usine de

transformation où l'on fabrique industriellement du manger à chat, à chiens ou animaux appelé "pet food"; enfin, troisième débouché légal, on peut vendre la viande provenant d'animaux morts ou malades à des visionnaires des jardins zoologiques sous certaines conditions. Il ressort de ce que je viens de dire que les humains ne doivent normalement que consommer de la viande provenant d'animaux abattus dans les abattoirs. Il est donc clair que jamais ne doit parvenir sur le marché de la consommation humaine quelque parcelle de viande provenant d'un récupérateur d'animaux morts ou malades, d'une usine d'équarrissage ou d'une usine de transformation.

Pour s'assurer d'un tel embargo, le législateur québécois dans son règlement de 1963, prévoyait la dénaturation des viandes dans une usine d'équarrissage par deux procédés principaux: d'abord les carcasses des animaux devaient être lacérées pour les rendre inutilisables et les parties désossées des animaux devaient être placées dans des boîtes et saupoudrées en dessous et sur le dessus de charbon de bois; de plus, on devait inscrire sur chacune de ces boîtes les mots: "Impropre à la consommation humaine."

De cette bonne intention du législateur à la réalité, il y a un gouffre béant. Un témoin, qui connaissait la manière de s'y prendre, a pu nous avouer: "Vous avez tous mangé de la charogne et pendant longtemps sans le savoir! Et vous en mangez encore aujourd'hui." Et le procureur-chef, Réjean Paul, devait reconnaître plus tard: "Nos constatations des derniers mois nous forcent à avouer cette triste et incroyable réalité."

3. "Vous avez tous mangé de la charogne" (suite)

Après avoir affirmé: "Vous avez tous mangé de la charogne", le procureur-chef de la Commission d'enquête sur le crime organisé, Me Réjean Paul, ne se gênait pas pour ajouter: "En effet, les viandes provenaient des usines d'équarrissage, donc provenaient d'animaux morts (non abattus) ou malades infestant le marché alimentaire québécois à la tonne. Ce phénomène troublant touchait à peu près toutes les parties de la province...Parallèlement à ce com-

merce de viande avariée, nous avons démontré certains systèmes de fraude incroyables où le consommateur québécois fut encore la victime: c'est le commerce de la viande chevaline représentée comme étant de la viande de boeuf. La majorité d'entre nous avons mangé du cheval en pensant que c'était du boeuf, lorsque nous avons consommé des sous-produits de la viande provenant de certaines compagnies et ces compagnies, nous allons les dénoncer publiquement".

Cette situation, souventes fois dénoncée par les consommateurs dans le passé, décriée périodiquement par les journaux, comment a-t-elle pu continuer à exister, même à prendre de l'envergure? Sans préjuger des conclusions des commissaires, on peut raisonnablement songer à certaines incuries ou inerties. Comment se fait-il qu'il faille une commission d'enquête comme la nôtre pour assurer au public la protection à laquelle il a droit, surtout dans le domaine capital de l'alimentation? Comment se fait-il qu'il ait fallu un travail policier gigantesque pour démasquer cette situation. Il y a à mon avis deux possibilités: ou il y a eu ce que nos amis anglophones appellent du "wilful blindness" quelque part, ou les mécanismes de contrôle administratifs se sont enlisés dans la politique du "rond de cuir". Les deux situations sont inacceptables et ont été dénoncées.

Les principales causes les voici. Je me contente de les énumérer:

irrégularités graves dans le domaine de la classification des viandes et fraude pour le consommateur, qui en découle. Subterfuges utilisés grâce au système "Approuvé Québec" et "Approuvé Canada", qui se relie au problème des estampilles et de la classification que nous dénonçons. Corruption, complaisance, promiscuité d'inspecteurs avec certaines gens à caractère douteux. Système de fraude par facturation camouflée, fraude et en matière de vente de boeuf et parallèlement en matière fiscale. Enfin, le problème du manque de contrôle sanitaire aux encans d'animaux et dans de nombreux abattoirs existant légalement.

Ainsi, par exemple, le sergent Marcel Maynard, de la Gendarmerie royale du Canada, a révélé que, depuis longtemps déjà, depuis 1969, les policiers avaient essayé de

faire éclater le scandale, mais qu'ils en avaient été empêchés, faute de moyens suffisants. De plus, ajoute-t-il, il y a un problème d'analyse qui existe du côté des viandes avariées. Nos prédécesseurs ont tenté à différentes reprises d'effectuer une saisie de viande de provenance douteuse. Il semble qu'une viande avariée ou malade, une fois qu'elle est dépecée et en blocs (ou en morceaux ou en rôtis), ne peut être analysée positivement comme provenant d'un animal malade. Nous avons nous-mêmes tenté de ces expertises et elles n'ont pas été concluantes."

Restait à passer à l'attaque, c'est-à-dire à l'écoute électronique. Le sergent Maynard se chargea de mettre sur pied 22 projets d'écoute électronique. Il s'en explique ainsi devant la Commission: "Sans l'écoute électronique, nous n'aurions pu résoudre avec autant de succès le problème que nous attaquions. Egalement, nous avons formulé notre plan de façon que les enquêtes soient discrètes. nous devons tenter d'éviter toute fuite d'information, car le monde des récupérateurs d'animaux morts est un petit monde qui communique constamment entre eux. S'il y avait eu fuite d'information, évidemment, ils auraient eu tôt fait de modifier leurs méthodes d'opération ou de suspendre leurs activités. Dieu merci, nous avons pu opérer dans l'ombre jusqu'au 30 avril 1975, c'est-à-dire depuis les débuts de février jusqu'à la fin d'avril".

4. -Ce qu'a donné l'écoute électronique

Témoignant devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, le sergent Marcel Maynard, de la Gendarmerie royale du Canada, expliqua clairement pourquoi il avait été nécessaire de recourir à l'écoute électronique. Durant trois mois, ajoutait-il, les policiers ont recueilli beaucoup de matériel. Les projets d'écoute ont permis de ramasser de précieuses informations sur les preneurs aux livres, sur des cercles de vols et de recels, et, comme le même sergent devait aussi l'apprendre aux commissaires, quelques jours seulement avant que le projet ne se termine, ils ont pu permettre la récupération d'un camion qui contenait du matériel volé d'une valeur de \$35,000. Si bien qu'à la fin du projet, ils avaient enquêté sur environ 25 détenteurs de permis pour la récupération d'animaux morts.

La liste publiée par le ministère de l'Agriculture en 1973, devait préciser le sergent Maynard, dénote que 157 personnes ou entreprises détiennent des permis pour la récupération d'animaux morts pour usines d'équarrissage, pour usines de transformation ou fondoirs. Il devait aussi révéler que, depuis le 30 avril 1975, environ une centaine de policiers avaient participé à quelque 50 descentes concernant le trafic de viande avariée, ainsi que les autres projets d'enquête, preneurs aux livres, receleurs et ainsi de suite. Qu'ils étaient assistés, lors des descentes, d'inspecteurs fédéraux et provinciaux pour analyser les viandes saisies. Et que, depuis les audiences à huis clos de la CECO, les enquêteurs étaient encore dispersés constamment à travers la province pour vérifier certaines informations qui étaient révélées durant les audiences et décriaient de nouveaux débouchés pour la viande avariée.

Les Commissaires l'ayant interrogé, le sergent Maynard justifiait ainsi l'écoute électronique: "J'ai moi-même produit des affidavits au mandataire désigné par le Procureur général de la province de Québec, et pour chaque projet d'écoute il y a eu une autorisation d'émission par un juge des Sessions de la paix. Quelques-uns de ces mandats ont même été renouvelés pour deux ou trois reprises. Les dossiers de la GRC remontent, précisa-t-il, jusqu'en 1969, alors que le président d'une certaine usine s'était plaint à des enquêteurs qu'il y avait un manque de viande pour fabriquer les aliments pour chats et chiens. C'est ce qui avait causé le début de l'enquête de la GRC à ce moment-là. Cette usine n'avait pas suffisamment d'animaux qui leur étaient envoyés par les récupérateurs ou les usines d'équarrissage pour faire en quantité suffisante de la nourriture pour animaux, appelée communément, "pet food".

En 1969 donc, à la suite d'une plainte portée à la connaissance de la GR, qu'il y avait un manque de viande pour fabriquer des aliments pour chats et chiens, le président de cette usine avait déclaré aux enquêteurs envoyés sur place que les belles parties de l'animal n'étaient pas présentes dans les barils ou les boîtes qu'on lui apportait. En d'autres mots, on lui rapportait les mauvaises parties, tandis que les longes, les "T-bones" et ainsi de suite n'étaient pas présents.

Qu'entendez-vous par "mauvaises parties" de l'animal? Réponse: Habituellement, on réfère aux parties de devant, ou aux entrailles. Les pattes, les têtes et ainsi de suite. Tandis que le derrière, par exemple, d'un boeuf est considéré comme la meilleure partie d'après nos dossiers. Or, ces parties-là n'existaient pas, n'étaient pas dans les contenants. On lui pose ensuite la question: Durant les 15 derniers jours avant l'enquête publique, quelle quantité de viande avez-vous saisie? il devait répondre: "Je n'ai pas de chiffres exacts, mais je sais que c'est au-delà de 300,000 livres de viande, des viandes dépecées, des carcasses, ainsi que des viandes préparées. — Dans le Québec seulement? — Dans le Québec seulement. Et d'ajouter: "Je crois que, grâce aux projets d'écoute électronique, nous pouvons démontrer qu'il existe des liens avec les autres charognards (des détenteurs de permis). Le cancer s'est généralisé et s'est étendu un peu partout à travers la province".

5. La déposition du sergent Maynard

Déposant devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, le sergent Marcel Maynard, de la Gendarmerie royale du Canada, déclarait en parlant du commerce de la viande avariée: "Certains individus font ce commerce depuis six ou sept ans. Je dirais même depuis avant l'Expo 67. Ils font affaires avec les mêmes gens, les mêmes distributeurs et ont presque toujours eu les mêmes débouchés. C'est un système qui est établi depuis plusieurs années et qui a continué jusqu'à nos descentes du 30 avril. Nos enquêtes démontrent que chaque récupérateur d'animaux morts avait plus ou moins son propre système. Il avait son petit groupe établi et faisait affaires toujours avec plus ou moins les mêmes personnes".

A la question posée par les Commissaires, à savoir si des usines d'équarrissage envoyaient cette viande de la province à Montréal, le sergent répondait: "Nous avons la preuve que les gens de la région de Saint-Hyacinthe, Drummondville, expédiaient ces viandes vers Montréal. Nous avons également enquêté dans la région du Lac Saint-Jean où il y a eu une saisie de 40,000 livres de viande d'effectuée au début de mai et ces viandes, nous avons raison de croire, étaient distribuées localement ainsi que, peut-être, dans la

région de Québec. Nous pourrions démontrer qu'il y a eu un certain montant de viande, je crois pour un montant de \$100,000, qui aurait été, pendant une période de 20 mois, distribué dans la région de Québec.

Nous avons aussi, poursuit le sergent Maynard, enquêté dans la région de Hull et qui aurait des ramifications dans la province de l'Ontario. Certaines viandes semblent laisser l'industrie montréalaise pour se rendre en Ontario et par la suite revenir au Québec pour être redistribuées dans le Québec. De même, dans la région de Rouyn-Noranda et d'Amos, il semble qu'il y a eu un groupe qui avait établi un système en préparation des "Jeux du Québec", l'an passé, pour que la population des environs, ainsi que les athlètes, se nourrissent de viande de cheval et de viande avariée."

Les Commissaires lui demandent si, lorsqu'il parle de viande avariée et d'animaux morts, pour lui, c'est synonyme, la même chose. Il répond: "Lorsqu'on parle d'un animal malade, c'est un animal sur la terre d'un cultivateur et qui, un bon matin, est malade. Le cultivateur s'aperçoit que sa vache est malade, à terre, et il fait venir un vétérinaire. Le vétérinaire condamne l'animal et, par le fait même, l'animal ne peut être destiné à un abattoir pour la consommation humaine. Alors, le cultivateur, à ce moment-là, doit contacter un détenteur de permis pour la récupération d'animaux morts ou malades, et cette personne procède à la récupération de l'animal. Il l'apporte à son usine d'équarissage pour le dépecer, le "pleumer" et ainsi de suite. Il doit ensuite, légalement, en disposer vers les aliments d'animaux ou le fondoir".

Question des commissaires: "C'est ce genre de viande, provenant d'animaux morts ou malades, dont vous parlez, que vous dites qu'elle fait son chemin jusque dans les marchés d'alimentation pour fins de consommation humaine? — C'est ça, répond le sergent Maynard. Il semble qu'il y avait deux qualités, normalement. Il devrait y avoir deux qualités de viande. La meilleure partie qui irait pour l'alimentation d'animaux et les plus mauvaises parties telles entrailles, les pattes, les têtes, iraient au fondoir. Certains récupérateurs avaient une troisième qualité, et la troisième qualité était...la consommation humaine!"

La déposition du sergent Marcel Maynard marque le début de l'enquête; le prochain témoin à comparaître sera un médecin vétérinaire qui viendra expliquer aux Commissaires quels dangers comporte la consommation de la charogne.

6. Le témoignage d'un médecin-vétérinaire

Je rappelle qu'au mois de septembre 1972 le gouvernement québécois chargeait la Commission de police du Québec de faire enquête sur le crime organisé dans la province et qu'il nommait à cette fonction trois juges: Jean Dutil, Marc-E. Cordeau et Denys Dionne. Ces trois commissaires s'étaient d'abord attaqués au problème de la viande avariée introduite frauduleusement sur le marché. J'ai raconté les dires du sergent Marcel Maynard de la Gendarmerie royale sur les projets et les résultats d'écoute électronique à ce sujet. Voici maintenant un résumé de la comparution d'un autre témoin spécial, le médecin-vétérinaire Albert Lavallée, directeur du service vétérinaire de l'Agriculture du Québec. Il est venu expliquer les dangers qui peuvent résulter de la consommation de viande avariée par les humains, le danger de transmission de maladie et les conditions dans lesquelles, normalement, devrait se faire l'abattage des animaux pour que le marché de la consommation humaine soit un marché sain.

Le témoin commença par déclarer, avant de répondre à la première question que venait de lui poser Me Réjean Paul, à savoir quelles sont les conditions qu'on doit respecter pour qu'un abattage d'animaux soit sain et soit propre et que la viande qui en découle soit propre à la consommation humaine: "J'aimerais dire, auparavant, qu'il importe de préciser que le Canadien, probablement en raison du climat rigoureux du Canada, consomme annuellement environ 95 livres de viande rouge par année et que, dans la seule province de Québec, en 1974, il s'est abattu, environ, près d'un million de bovins et 185,000 veaux pour la consommation de viande rouge, par les Québécois."

"Les principaux critères qui font la valeur d'un système d'inspection des viandes doivent reposer sur les trois points suivants: premièrement, la compétence du personnel.

Deuxièmement, certaines exigences particulières au niveau des abattoirs. Et, troisièmement, les mêmes conditions particulières, un peu différentes cette fois, au niveau des ateliers de conditionnement. L'établissement qui sert pour l'abattage d'animaux à la consommation humaine doit être construit de façon à rendre les conditions de nettoyage très faciles. La propreté au niveau des abattoirs doit être absolument impeccable de manière à ne pas exposer à la contamination les carcasses en aucun temps. Présentement, en vertu du règlement 683, le ministère de l'Agriculture surveille seulement les établissements dont les propriétaires réclament la surveillance. Et il n'y a aucun impératif législatif qui oblige un propriétaire d'abattoir d'avoir de la surveillance de la part d'un vétérinaire."

A un Commissaire qui demande au témoin: "Combien d'abattoirs non surveillés peut-il y avoir au Québec et ceux qui sont surveillés ne sont-ils que ceux qui portent "Approuvés Québec" et "Approuvés Canada"?, le témoin répond: "Lors d'une enquête qui a été instituée en 1973, je crois que 380 établissements sans surveillance ont été localisés. Présentement, le ministère de l'Agriculture du Québec ne surveille que 37 abattoirs, de gros animaux, de volailles ou de cheval. Le ministère de l'Agriculture du Canada, lui, en possède environ 45 où sont abattus également les animaux que je viens de mentionner."

Mais, demandent les Commissaires, parmi les critères que vous avez mentionnés, vous donnez la première place au *personnel compétent*, qu'entendez-vous par ces mots? Le témoin répond: "Le personnel compétent, d'abord, il faut que les inspecteurs soient en bonne santé, pour ne pas contaminer les produits. Deuxièmement, il faut que l'inspecteur possède très bien ses lois et règlements, de manière à pouvoir les appliquer de façon efficace. Il faut que l'inspecteur aussi soit très assidu durant toutes les phases de l'opération. Il faut que l'inspecteur surveille aussi le maintien du personnel, s'assure que personne ne travaille avec des plaies sur les mains, que chacun qui entre travailler le matin est en bonne santé, de manière à éviter le plus possible, la contamination des produits qu'ils ont à manipuler dans la journée."

7. Le témoignage du médecin-vétérinaire (suite)

Appelée à enquêter sur l'introduction de la viande avariée sur le marché d'alimentation québécois, la Commission sur le crime organisé avait commencé par se renseigner sur les critères qui font qu'une viande est saine et propre à la consommation. Dans ce but, elle avait convoqué un médecin-vétérinaire à qui elle avait posé bien des questions. A ce témoin, le docteur Albert Lavallée, elle avait, en particulier, demandé quelle était la valeur des analyses chimiques faites lors de l'examen des animaux. Sa réponse avait été la suivante: "Pour les besoins de la cause, dans certaines circonstances, les personnes ont à appliquer des pesticides sur les animaux; dans certains cas, il peut y avoir pénétration du produit pour atteindre la viande. Dans d'autres cas, des animaux malades reçoivent des antibiotiques, pour tenter de les guérir d'un grand nombre de maladies."

"Si la viande contient de tels pesticides et que des personnes en consomment, pour autant que les doses sont suffisamment élevées, les pesticides dans l'organisme humain ne s'éliminent pas très rapidement. Il peut y avoir dosage cumulatif et, à long terme, cela peut provoquer des accidents. Pour ce qui concerne les antibiotiques, la présence d'antibiotiques dans la viande, surtout quand on en consomme d'une façon continue de cette catégorie de viande-là, les personnes deviennent insensibilisées au même germe pour lequel l'animal a été traité. Et, d'autre part, il est prouvé aujourd'hui que les antibiotiques deviennent résistants à certains antidotes, et cette résistance-là peut se transmettre aux personnes qui consomment de la viande d'animaux qui peuvent avoir été traités par antibiotiques."

Question du procureur-chef, Me Réjean Paul: "Les établissements de conditionnement et de transformation, par exemple, toutes les usines qui produisent des saucisses, du pepperoni, du jambon de Bologne, et ainsi de suite, quelles sont les conditions qui doivent prévaloir dans ces établissements-là pour assurer une saine protection de la population, si la population en consomme?" Réponse du témoin-vétérinaire: "Ces établissements-là, comme je l'ai dit pour les abattoirs, doivent être construits de manière à

rendre le lavage et la désinfection très faciles. Deuxièmement, les inspecteurs qui sont assignés à ces endroits-là doivent être présents à toute arrivée de carcasses ou de parties de carcasses devant être transformées ou conditionnées dans les charcuteries. L'inspecteur doit se faire un devoir de ne laisser pénétrer dans ces établissements aucune viande d'origine inconnue. Il doit s'assurer que la viande en question vient d'un abattoir qui a été, ou qui est, sous la surveillance du ministère de l'Agriculture du Canada, ou du ministère de l'Agriculture du Québec."

L'avocat de la Commission demande: "Est-il exact qu'il existe des usines qui fabriquent de la saucisse, d'autres sous-produits de la viande de charcuterie, qui ne sont sous aucun contrôle ni fédéral, ni provincial?" Réponse du témoin: "Présentement oui. Au Québec il en existe, mais en moins grand nombre que les abattoirs." Abordant, ensuite le danger de livrer à l'alimentation humaine des animaux morts ou malades le témoin dira: "Un animal qui meurt sans avoir été abattu, qui meurt d'un accident très grave ou qui meurt à la suite d'une maladie aiguë, devient, qu'il soit saigné en entier ou pas (dans certains cas ce n'est pas possible de faire une saignée complète), devient, à mon avis, une espèce de milieu de culture dont on se sert en laboratoire pour cultiver les germes. Le cadavre d'un animal mort a de grandes chances, disons, d'être impropre à la consommation, d'être suspect quand il est abattu à la ferme. Très rarement il va être saigné par le propriétaire, lequel, la plupart du temps, n'aura pas l'équipement voulu pour prendre l'animal le plus haut possible afin que le sang quitte l'organisme le plus complètement possible."

Quels sont les dangers auxquels s'exposent ceux qui vont consommer un tel animal?

8. Transport et abattage d'animaux

Nous sommes toujours en train de savoir comment la Commission d'enquête sur le crime organisé a tenu à bien se renseigner quand elle a entrepris d'enquêter sur les diverses pratiques existant dans la province concernant la mise sur le marché des viandes propres ou impropres à la consommation. J'en étais à vous donner le témoignage du

médecin-vétérinaire, le docteur Albert Lavallée, au moment même où il parlait des bêtes tuées sur la ferme. Ce même médecin-vétérinaire ajoutait devant les Commissaires:

"L'équipement que ces personnes-là (c'est-à-dire qui viennent d'abattre des animaux sur leur ferme) possèdent pour manipuler, pour dépecer, est certainement insuffisant. L'animal, par la suite, va être transporté dans un camion qui a de grandes chances d'être contaminé parce qu'habituellement les camions qui transportent des animaux vivants aux abattoirs sous surveillance doivent être désinfectés après avoir quitté l'abattoir en question. Dans le cas des animaux morts, je ne crois pas, cependant, que ces désinfections soient effectuées entre le transport de différents animaux morts."

D'autre part, ajoute le témoin, "durant le transport d'un animal, dans le cas présent, d'un animal mort, il n'est pas question d'avoir des camions réfrigérés, et l'animal mort entre très rapidement en putréfaction." Le procureur-chef demande: "Alors le cadavre devient un milieu de culture de bactéries d'une façon incroyable? -Oui, les germes, devant la non-réfrigération, envahissent tout l'organisme le plus tôt possible après la mort." L'avocat de demander: "Qu'arrive-t-il si, en plus de ça, on dépèce des animaux morts ou malades dans des locaux souvent malpropres, c'est-à-dire des usines de récupération d'animaux morts?" Réponse du témoin: "Il y a plusieurs de ces établissements-là qui ne sont même pas munis d'un système d'eau chaude ou d'eau froide; ça fait que le dépeçage des animaux se fait dans des conditions, dans certains cas, sûrement impropres pour les fins de la cause."

Il existe des maladies que certains animaux peuvent transmettre à l'homme, par exemple, les bovins peuvent transmettre la tuberculose. Qu'en est-il aujourd'hui? A cette question le vétérinaire a fait la réponse suivante: "Pour faire un peu l'historique de cette maladie que l'on appelle tuberculose, au niveau de la province de Québec, en 1974, il y avait seulement quatre troupeaux sous quarantaine par le ministère de l'Agriculture du Canada. C'est une des maladies nommées qui permet au ministère de l'Agriculture de faire des épreuves à tous les quatre ou cinq ans, suivant

l'incidence de la maladie dans un comté. Mais, vu que l'épreuve n'est faite qu'à une période de trois, quatre ou cinq ans, il peut arriver qu'un animal contracte la tuberculose, entre les deux périodes des épreuves, sans que le propriétaire s'en rende compte. Parce que la tuberculose est une maladie chronique. Si parfois l'animal mourait d'une autre maladie, sur les lieux, à la ferme, et qu'il pénètre dans le commerce de la viande illicite, la tuberculose étant transmissible à l'homme, il peut y avoir contamination de l'homme lui-même. Toujours quand la carcasse circule en dehors du circuit de surveillance officielle. Dans ce circuit, les lésions sont très typiques et les médecins-vétérinaires vont détecter ces carcasses-là et les orienter, suivant la gravité des lésions, vers des fondoirs ou livrer les parties saines à consommation et ça, sans danger pour le consommateur."

Le témoignage du médecin-vétérinaire sur les maladies transmises par les animaux à l'homme ne fait que commencer.

9. -Les maladies que peuvent transmettre les animaux aux humains

Devant les membres de la Commission d'enquête sur le crime organisé, un témoin, le docteur Albert Lavallée, directeur du service vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Québec, expose quelles sont les maladies que peuvent transmettre certains animaux aux humains. Par exemple, les bovins et la tuberculose. Le juge Dutil, président de la Commission, demande au témoin: "Si l'animal meurt de la tuberculose et que cet animal s'en va dans une usine de récupération et que cette viande provenant d'un animal décédé de tuberculose est mise sur le marché, n'y a-t-il pas danger, en ce moment-là pour la consommation humaine, pour la personne qui l'absorberait?"

A cette question le médecin-vétérinaire répond: "Au Canada, très rarement un animal va mourir de tuberculose, parce que la maladie est pratiquement disparue, mais une bête peut être atteinte de tuberculose et mourir d'une autre maladie. Tout de même, si la maladie est le moins évolué dans l'animal, à ce moment-là, si elle est orientée vers un secteur de viande avariée, que des lésions assez importantes soient présentes dans la carcasse, les germes

peuvent atteindre les personnes qui consomment de cette viande-là."

Demande des Commissaires: "N'y a-t-il pas une autre maladie que les bovins peuvent transmettre, une maladie appelée "brucellose"?". Le témoin répond: "La brucellose est également une autre maladie, transmissible à l'homme. Chez l'homme, elle cause la fièvre ondulante. Cette maladie n'est pas tellement mortelle, mais, tout de même, tel que le mot l'indique, l'individu qui contracte la fièvre ondulante passe par des périodes de santé assez vacillantes. Une journée il est bien, le lendemain il n'est pas bien. Il a des élévations de température, puis ça redevient à la normale quelques jours plus tard. La médication actuelle sur le plan humain éprouve certaines difficultés. Le type qui a eu la fièvre ondulante demeure souvent, durant longtemps, en forme anémique, disons que sa santé, en résumé, est passablement affectée".

Dans la province de Québec, dans le moment, il y a seulement 137 troupeaux sur une possibilité de 45,000 à 50,000 troupeaux, qui sont en quarantaine par le ministère de l'Agriculture du Canada, élevages qui sont soumis à des épreuves assez fréquentes de manière à suivre l'évolution de la maladie, et après que les vétérinaires du ministère de l'Agriculture du Canada sont convaincus que la maladie est réellement existante, les animaux qui donnent des réactions positives sont orientés vers l'abattoir."

Un Commissaire demande: "Qu'en est-il de la fièvre charbonneuse? Réponse du témoin: "La fièvre charbonneuse est une maladie à bactéries, heureusement en voie de disparition au Canada. Tout de même il y a certains terrains que l'on appelle maudits, à cause de cette maladie-là, en ce sens que les germes s'enfouissent dans la terre, sont remontés en surface par les vers de terre, et dans certains cas contaminent un animal qui consomme de l'herbe souillée par des germes. Cette maladie-là est très meurtrière, les animaux qui en sont atteints meurent dans les 24 ou 36 heures. Et on conseille à un éleveur qui peut perdre un animal atteint de cette affection-là de ne jamais ouvrir le cadavre, de l'enfouir sur sa ferme, le plus profondément possible, au minimum six pieds sous terre, avec de la chaux

vive pour détruire le cadavre lui-même et le plus de germes possibles."

Le témoin ajoute: "Si parfois un animal meurt avec cette maladie-là sur une ferme et que le propriétaire n'en suspecte pas la cause, dans certains cas il peut appeler un détenteur de permis, la faire transporter à l'usine d'équarrissage et la faire pénétrer dans le circuit commercial de consommation humaine. En ce cas, le consommateur pourra avoir les mêmes malaises qui ont été observés chez l'animal, c'est-à-dire mortels."

Voilà pour quelques maladies transmissibles à l'homme en provenance des animaux. Il en reste quelques autres, plus fréquentes.

10. Quelques (trois) autres maladies de l'animal transmissibles à l'homme

Témoignant devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, lors des sessions ayant pour objet la viande avariée, le témoin spécial, le docteur Albert Lavallée, en vient à parler d'une maladie plus courante qu'on appelle la salmonellose. Il déclare: "C'est un terme générique qui touche environ 1800 ou 1900 types différents de salmonelles. Ces germes-là sont en permanence dans les intestins des animaux; les intestins ne sont pas laissés avec la carcasse, mais dans certains cas peuvent contaminer la viande rouge. Au moment d'une autopsie, la viande peut être contaminée de salmonelles. Celles-ci causent chez l'homme des troubles d'estomac et de l'entérite, qu'on appelle communément gastro-entérite, qui vont entraîner du vomissement, des diarrhées assez importantes et qui doivent être traitées le plus tôt possible par un médecin soit à domicile ou à l'hôpital de préférence."

L'avocat de la Commission demande: "Alors ce serait le cas, cette maladie-là, lorsque, par exemple, des convives invités à un banquet se retrouvent tous malades au lendemain du banquet ou le soir même, alors ce serait peut-être un cas de salmonelles." Réponse du témoin: "Oui, mais ce pourrait être aussi un cas de germe sur les mains. Les manipulateurs de viande qui préparent des sandwiches

pour un banquet ou une autre cérémonie où plusieurs personnes seront présentes, contaminent la viande, et si les sandwiches ne sont pas placés sous refroidissement avant consommation, il peut arriver qu'une bonne partie des personnes présentes soient atteintes dans les 12, 18 heures, de malaises assez aigus et qui demandent souvent l'hospitalisation et le traitement immédiat."

Une autre maladie possible, c'est la parasitose. A ce sujet, le médecin-vétérinaire explique: "Parmi les parasites sur un animal vivant, certains restent après la carcasse; le plus grave a nom la "cysticercose" qui laisse des nodules dans les muscles ou dans le foie et qui, ingéré par un humain, lui transmet la même maladie."

Un commissaire demande au témoin: "Connaissez-vous une maladie des bovins identifiée sous le nom de toxoplasmose?" Le docteur répond: "C'est une nouvelle maladie qui est dépistée par les hôpitaux; dans le moment nos laboratoires sont à effectuer une enquête sur une base provinciale pour voir de quelle espèce animale elle origine. Ca peut être du chien ou du chat, ça peut être des bovins ou d'une autre espèce qu'on ne connaît pas pour le moment. Chez la femme le germe en question provoque l'avortement, advenant le cas où la personne en question viendrait en contact avec le germe."

A la fin de ce témoignage, le juge Dutil rappelle que la Commission a reçu plusieurs témoins qui avaient déclaré qu'ils ne doutaient pas de la qualité de la viande qu'ils avaient livrée, parce qu'elle provenait de "vaches qui s'étaient seulement cassé des pattes ou qui avaient mangé des clous". Il pose la question au vétérinaire: "Est-ce qu'il y a présomption qu'un animal qui serait mort de la sorte, une patte cassée dans une clôture ou avec des clous dans le ventre, et qui aurait abouti à une usine d'équarrissage ou chez un récupérateur d'animaux, est-ce qu'il y a une présomption que cet animal-là est impropre à la consommation humaine?"

Réponse du médecin: "Nous sommes sûrement en présence d'un cadavre que je pourrais qualifier de suspect. Un animal qui meurt d'une fracture se rencontre

assez souvent au printemps, quand on met les troupeaux au paturage, après un long hiver sur pavé dur. Quant à la présence de clous dans l'estomac, présence qui peut entraîner la mort, je déclare ce cadavre quand même suspect, à moins qu'il ne soit examiné par un vétérinaire, parce que cet animal peut porter certaines autres maladies."

Et voilà l'essentiel du témoignage d'Albert Lavallée, vétérinaire depuis 30 ans au service du ministère de l'Agriculture du Québec.



AU FIL DE L'ACTUALITÉ

par Patrick Allen

13% des Québécois viennent de perdre le leadership du Québec?

Avec la loi 63 et la loi 22, comme depuis plus de 200 ans et en dépit de l'Acte de 1774, les Anglophones du Québec contrôlaient, à peu de chose près, les décisions importantes de la province, celles de son gouvernement et de la plupart des institutions publiques et privées. A ciel ouvert ou par le truchement des partis libéral et conservateur et les jeux de coulisse du monde des affaires. Avec la loi 101, la charte de la langue française adoptée le 26 août 1977 par 54 voix contre 32, le 101^e jour de la première vraie session du gouvernement Lévesque, c'est enfin le gouvernement du Québec qui a pris en main le gouvernail du navire qui devrait mener à bon port vers l'affirmation de son entité nationale toute la population de la province. Tel est le cri du coeur qui a jailli spontanément à l'extérieur et à l'intérieur de l'Assemblée nationale chez les partisans de cette nouvelle loi. Pour 13% ou à peu près de la population et ceux qui s'en sont faits les serviteurs, c'est la perte de leur leadership qui est transféré à 87% de ceux qui devraient désormais l'assumer. Donc, pas par un acte de sabotage des droits de qui que ce soit, mais par un retour au bon sens et à l'équilibre des forces pertinentes.

Le père de la loi 101, Camille Laurin, s'est exprimé ainsi à la cloture du débat:

"A ce peuple, qui inaugurerà demain *une nouvelle ère de son histoire*, je dis qu'il a bien mérité d'être lui-même, qu'il doit maintenant se faire pleinement confiance et qu'il est désormais en mesure de se préparer des lendemains qui chantent".

Le premier ministre, M. René Lévesque, a montré une attitude souple pour l'application de la nouvelle loi, cherchant à rassurer ainsi les anglophones et les hommes d'affaires. Il a demandé "qu'on donne à la loi sa chance raisonnable de faire sa carrière, disons un essai loyal pendant un an ou deux qui permettra de voir...si cela peut marcher convenablement". Le premier ministre a expliqué que la loi 101 permettait à la communauté anglophone du Québec et à ses descendants de conserver toutes ses institutions, que le traitement qui leur était fait, et qui s'explique par le petit nombre de francophones dans la mer

anglophone de l'Amérique du Nord, était bien plus généreux que celui qui est accordé aux minorités françaises dans les autres provinces et qu'il était justifié par les circonstances particulières qui tiennent entre autres à la "dépendance" du Québec". M. Lévesque s'est, de plus, engagé devant l'Assemblée nationale et devant tous les Québécois "à appliquer la loi avec toute la flexibilité possible et à montrer une attitude ouverte au maximum tout en restant quand même très ferme sur les principes et sur les articulations essentielles de cette loi."

L'opposition, pour sa part, a noté que la modération du premier ministre ne cadre pas avec la rigidité de la loi 101 et elle l'a dénoncée d'une façon partisane, négative et violente, comme elle l'a généralement toujours fait lors des débats qui ont précédé son adoption. L'observateur non partisan a généralement eu l'impression tout au long des discussions autour de la loi 101 que l'opposition libérale et conservatrice comme beaucoup de journalistes boudaient les aspirations des francophones et qu'elle est là pour défendre les intérêts des autres, ce dont l'électeur pourra se souvenir lors des prochaines élections. Les journaux anglophones de tout le Canada donnaient le ton aux débats. Les réactions négatives n'ont pas fini de surgir. M. Trudeau a déjà parlé de désaveu possible de cette loi, lui qui a déjà promis de mettre le Québec à sa place, avec sa société juste pour les autres.

Même devenu unilingue français, le Québec ne boude pas l'anglais

Il est regrettable que les partis de l'opposition et même le parti au pouvoir au Québec aient laissé planer l'ambiguïté que la loi 101, parce qu'elle ne contient pas de chapitre sur l'enseignement et l'usage de l'anglais, boude cette langue qui est la langue du commerce et de la finance, surtout en terre d'Amérique. Un tel chapitre n'avait certes pas sa place dans une charte de la langue française. Nier l'importance de l'anglais ou le mettre à sa place sont deux problèmes distincts. Jamais dans l'histoire parlementaire du Québec, n'a-t-on vu autant de ministres s'exprimant si bien dans la langue de Shakespeare. Il fallait d'abord placer au Québec *le français là où il doit être*: c'est la façon de mieux motiver les francophones à l'étude et à la pratique de leur langue.

Unilingue français sur le plan institutionnel, le Québec encouragera par des mesures appropriées à apprendre l'anglais et d'autres langues vivantes. Le fameux bilinguisme et le multiculturalisme ont trop longtemps camouflé l'obligation à sens unique pour les francophones de s'exprimer en anglais partout. C'est si vrai que les francophones en sont venus à penser que le bilinguisme ne s'adressait qu'à eux et que seuls ils devaient en faire les frais. Les statistiques canadiennes démontrent que le bilinguisme enveloppé dans l'ambiguïté traditionnelle a été dans toutes les provinces, au Québec comme ailleurs, un élément d'anglicisation galopante. La loi 101 vient bloquer ce glissement.

Faudra-t-il mieux enseigner l'anglais dans les écoles du Québec? Bien sûr, mais il est pertinent de commencer par le français et ça presse!

Les commissaires de la CECM à la remorque de Donat TADDEO

Donat Taddeo, un adjoint administratif à l'Université Concordia, un candidat libéral défait et un chef de file des allophones, un commissaire à la CECM, a réussi sans difficulté à convaincre le 26 août 1977 tous les commissaires moins un qui ont emboîté le pas, comme des invertébrés, pour créer des écoles-pilotes enseignant l'anglais dès la première année. Donc, dans au moins une dizaine d'écoles élémentaires du secteur français à Montréal, l'anglais serait enseigné comme langue seconde au rythme de 120 minutes par semaine prises à même les 180 minutes non structurées de la nouvelle maquette-horaire.

Le parrain de la résolution, M. Taddeo, a notamment invoqué comme arguments que c'était le désir d'un grand nombre de parents et que la CECM avait le programme, les professeurs et les locaux disponibles pour répondre à ce besoin. L'Alliance des professeurs voit dans cette résolution des "motifs bassement politiques", une manœuvre indigne pour embêter le gouvernement au moment où celui-ci vient d'adopter la Charte du français, un manque de sérieux et de sens pédagogique chez les commissaires de la CECM. Elle rappelle qu'aucune étude sérieuse ne prouve les bienfaits

d'un enseignement hâtif de la langue seconde. De plus, "les études menées par l'Unesco et par des spécialistes authentiques en Angleterre au sujet de l'enseignement du gallois et de l'anglais ont démontré qu'un tel enseignement hâtif était préjudiciable à la majorité des élèves. L'Alliance irait jusqu'à l'injonction pour contrer le projet-pilote; elle a déjà l'appui de la CEQ et cherche celui des principaux d'écoles et des cadres de l'enseignement. Le débat n'est pas fini!

Selon le ministre Laurin, le ministère de l'Éducation n'a pas été consulté. Le commentateur radiophonique et éditorialiste à Montréal-Matin, Marc Laurendeau, y voit une affaire improvisée, un affront au parlement, une politique de basse-cour et s'est demandé avec raison si les parents qui désirent l'anglais en première année ont été bien informés des conséquences de leur attitude. La SSJB de Montréal s'oppose vivement à la proposition Taddeo qui est une réédition d'un projet maintes fois mis de l'avant par des éducateurs et des parents à courte vue dans le passé et accuse le parrain de la résolution d'avoir des intentions inavouées: "Maintenant que la loi obligera les allophones à fréquenter l'école française, déclare-t-elle, on veut angliciser les classes françaises en y introduisant l'enseignement de l'anglais dès la première année: que l'on commence donc par éclairer les parents qui aspirent à un tel programme et ils comprendront l'illusion et l'acte "indigne" des commissaires de la CECM.

Qu'est-ce qu'un QUÉBÉCOIS?

A cause d'un paragraphe mal compris dans la Charte du français, plusieurs anglophones du Québec se sont demandé qu'est-ce qu'un Québécois et s'ils étaient laissés pour compte...C'est une bonne question à se poser quelques fois chaque année au Québec, francophones comme anglophones et allophones. Dans le contexte actuel, un QUÉBÉCOIS est un Canadien vivant et intégré au Québec, fier de l'être comme à son milieu de vie immédiat. Non seulement parce qu'il paie des taxes à la province et qu'il en reçoit des biens et des services, mais aussi parce qu'il apporte à ce milieu toutes les ressources de son intelligence, de sa compétence et de sa productivité économique, morale et sociale. Dans le *Montreal Star* du 2 juillet 1977, le

sénateur Molson prend la peine de démontrer dans un texte d'au moins une demi-page son identité québécoise sous le titre "*I am also a Québécois...*" Comme d'autres anglophones, sa famille depuis 200 ans a contribué à bâtir la vie économique, culturelle et sociale du Québec. Il explique clairement que ce n'est pas seulement parce qu'on parle français ou anglais ou d'autres langues qu'on est Québécois. Mais combien d'autres favorisés par la chance, la fortune et le jeu de la politique ont tout reçu du Québec et n'ont pas apporté grand chose, vivent dans cette province depuis plusieurs décennies sans avoir cherché à s'intégrer au milieu culturel et social de la majorité, blottis dans leur somptueuse solitude sans avoir jamais voulu prononcer un seul mot en français. Comme si la courtoisie vis-à-vis de la majorité n'avait pas aussi ses droits!

À partir des critères qui font le Québécois, plusieurs francophones ne méritent pas de s'attribuer cette identité. Ce sont ceux qui n'ont aucune fierté de leur origine, de leur milieu, de leur langue, de leur droit et d'un certain ordre élevé des valeurs. Trop de francophones agissent comme des valets de service, sans effort vers l'excellence au travail et au rendement, vide d'énergie pour respecter et faire respecter les aspirations de leur milieu, prêts à changer d'opinion et de décision pour l'argent, le pouvoir et la jouissance du moment. De telles attitudes de mollusques ne font pas une patrie, une province, une région respectable et respectée. À se laisser acheter par les plus offrants comme le font trop de Québécois dans leur vie privée et tant de politiciens opportunistes, on récolte les fruits de la division et de la propension à consommer. Le vrai Québécois peut-il être un "colonisé permanent" ou un "impérialiste manipulant la finance"?

Neuf contre un à St. Andrews comme souvent ailleurs au Canada

La délégation québécoise s'est présentée à St. Andrews le 18 août avec une proposition d'entente interprovinciale pour régler une fois pour toutes l'épineuse question des droits linguistiques des minorités dans toutes les provinces canadiennes. Cette proposition était ouverte sur toutes sortes de modalités d'entente et imbue d'un esprit

fédéraliste. Elle donnait une dimension canadienne au projet de loi 101. Or les neuf provinces canadiennes, suivant en cela prémonition du premier ministre du Canada, P.-E. Trudeau ont opposé un NON catégorique en vertu du fédéralisme même. D'après le commentaire d'un journaliste de l'Évangéline, c'est une autre preuve entre mille qu'à neuf contre un au Canada les meilleures initiatives, fussent-elles les plus innovatrices, sont vouées au veto du Canada anglophone dont M. Trudeau défend prioritairement les intérêts, sous le couvert de l'UNITÉ nationale et du bien général. Qui peut s'empêcher de penser que ce NEUF contre UN ajoute du poids à l'arsenal déjà chargé d'arguments du Parti Québécois? Poussant plus loin la même logique, pourquoi ne pas rayer le Québec de la carte du Canada au nom même d'un fédéralisme simplifié?

Les opinions sur le résultat de cette intervention du Québec à St. Andrews varient évidemment avec les éditorialistes des divers journaux et postes de radio et de télévision. Dans le *Le Devoir* comme dans la plupart des journaux anglophones, les éditorialistes se réjouissent du refus des neuf provinces. Claude Ryan va même jusqu'à dire que les provinces ont ainsi rendu service à la cause de l'unité canadienne bien comprise. Dans *The Gazette*, d'autre part, l'éditorialiste anonyme de service déclare, comme l'écrit dans *Le Jour* du 26 août 1977, Jacques Larue-Langlois: "Voilà le genre de pas en avant que le premier ministre Lévesque et son gouvernement peuvent à bon droit acclamer comme étant une victoire fameuse dans la bataille pour les droits de la minorité qui prévaut au Canada depuis plus d'un siècle. C'est UNE VICTOIRE que l'on doit attribuer à la ténacité justifiée d'une série de récents gouvernements québécois, mais le mérite principal en revient à M. Lévesque qui a porté la situation à son point d'aboutissement".

L'industrie de l'UNITÉ NATIONALE

Ils pleuvent et ils coûtent cher au contribuable depuis le 15 novembre 1976 les comités officieux et officiels conçus par la majorité dirigeante à Ottawa et une certaine minorité à son service. Mais qu'est-ce que l'unité nationale? Où a-t-elle déjà existé? Sous quelles modalités et au profit de qui? Comment la bâtir autrement que par des textes constitution-

nels imposés par la majorité dominante au pays et par une minorité partisane et complaisante? Jusqu'ici, les autorités fédérales ont investi beaucoup de ressources en argent et en hommes pour la vente forcée de l'UNITÉ NATIONALE comme les médecins ou les pharmaciens vendent des "placebos" ou fausses pilules qui n'ont pour effet que d'entretenir la confiance, créer des illusions ou augmenter les profits sur les ventes de faux médicaments. Les "placebos" sont un apport substantiel à ce genre d'industrie prospère.

Lise Bissonnette écrivait dans La Presse du 26 juillet que "l'unité canadienne" contribuait à la création directe d'emplois à Ottawa. Cette fois, c'est pour une vingtaine de postes consacrés à un "groupe d'information sur l'unité canadienne que le Conseil du Trésor autorisera des crédits..." Selon M. Trudeau, il ne s'agissait pas de faire revivre la défunte Information Canada pour mieux véhiculer l'information gouvernementale, mais de créer "un centre d'information chargé de contrer la propagande subversive" du gouvernement du Québec. Le groupe devait être dirigé par Pierre Lefebvre lui-même membre du "groupe Tellier", cette équipe de choc de l'unité canadienne mise au monde après la victoire péquiste de novembre 1976. M. Trudeau rassurait l'opposition en lui affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle machine de propagande à même les fonds publics pour le parti libéral fédéral, mais de faire échec à 10 ou 15 bureaux que le gouvernement du Québec aurait organisés à travers la province pour diffuser les informations favorables au séparatisme". À Québec, le gouvernement ne savait pas à quels bureaux M. Trudeau faisait allusion et on a bientôt découvert qu'il s'agissait d'une nouvelle chasse aux sorcières.

Aux trois groupes d'étude sur l'unité canadienne formés par le gouvernement fédéral depuis le 15 novembre s'est ajoutée la Commission PÉPIN-ROBARTS, mise sur pied en vertu de la loi sur les enquêtes et qui a pour mission de traiter directement avec divers groupes de citoyens canadiens. Quelques bons points en faveur de cette commission: les deux co-présidents jouissent d'un grand prestige au sein des fédéralistes; ils sont des hommes qui s'ouvrent au dialogue. Les cinq grandes régions du Canada

y seront représentées. Plusieurs réserves graves cependant s'imposent. Robarts, ex-premier ministre de l'Ontario n'a jamais voulu admettre, dans la pratique, comme M. Trudeau d'ailleurs, le caractère distinct de deux grandes nations au Canada et semble ramener le problème de l'unité à des privilèges à concéder au Québec. Pépin s'est déjà gravement compromis par des déclarations émotives, sans fondement et mesquines sur les aspirations des francophones du Québec. Il a multiplié les procès d'intention sur l'idéologie et les attitudes que pourrait prendre le gouvernement Lévesque, notamment à l'occasion du référendum. Grande réserve aussi sur la composition de la commission qui écarte de son giron toute personne sympathique au séparatisme, privant ainsi les commissaires du son de cloche qui, du point de vue des fédéralistes, brise la soi-disant harmonie de l'unité nationale. Une commission à l'image de la Commission Laurendeau-Dunton avec une égale représentation des deux principales communautés ethniques du Canada, avec, en plus, un élément discordant issu du groupe anti-fédéraliste et avec d'autres éléments permettant l'équilibre des éléments de l'équipe en présence, tout cela aurait permis de voir les facettes diverses du problème de l'unité et d'apporter les innovations qui urgent au Canada. Il est impérieux à la Commission d'aller au fond des choses et de bien entendre ceux qui veulent un changement modéré au statu quo actuel comme ceux qui désirent l'autonomie sous une forme totale dans un contexte d'association. On dirait que le premier ministre Trudeau a eu peur de la vérité ou qu'il la connaît trop bien et qu'il veut la masquer de nouveau. Si le groupe Pépin-Robarts ne doit faire que de l'animation pastorale, des discours sonores sur l'unité canadienne, du missionariat et de la propagande fédéraliste, il tournera en rond. Il doit procéder d'une façon scientifique, non partisane et avec rigueur.

Madame Solange Chaput-Rolland et Gérard Beaudoin pourraient être un actif précieux pour la Commission, s'ils ont leur franc-parler, s'ils innovent au-delà des limites juridiques et s'ils ont le courage de dépasser les belles paroles pour préconiser des solutions pratiques qui fouettent la fierté que pourraient avoir francophones et anglophones de vivre ensemble. Les grands sourires et les déclarations fracassantes de M. Pépin ne convaincront jamais une grande partie de la population du Québec. L'heure des

"placebos" est périmée en 1977 et vers l'an 2000 à plus forte raison. La peur des solutions draconiennes pourrait les sociétés qui veulent s'affirmer. La Commission Pépin-Robarts donne déjà tous les indices d'un outil pour faire l'autopsie de l'unité canadienne. Espérons que l'avenir démentira cette vision des décisions qu'elle pourrait prendre.

"La Confédération doit se dissoudre un jour"

(Henri Bourassa, 22 décembre 1921)

Au lendemain de la conférence intergouvernementale de St-Andrews et quand on parcourt, depuis le 15 novembre 1976, les éditoriaux de plusieurs journaux francophones, notamment *Le Devoir* où l'on traite de racistes, de rêveurs, et de mesquins ceux qui veulent affirmer leur identité d'une façon rajeunie dans la modération et le respect du droit des autres, on ne peut s'empêcher d'évoquer ces paroles que prononçait, le 22 décembre 1922, Henri Bourassa et que citait Pierre Chaloult dans *Le Jour* du 26 août 1977, à savoir:

"La Confédération a vécu en puissance. Durera-t-elle vingt ans ou trente ans, je l'ignore; mais elle doit se dissoudre un jour... En annexant cet immense territoire de l'Ouest où devait pénétrer l'influence américaine, les pères de la Confédération ont fait une erreur capitale.

Ils ont mis le poison dans le berceau de l'enfant. De plus en plus notre vie nationale sera dominée par la rivalité de l'Est et de l'Ouest...

"Puisque la Confédération a vécu, nous devons surtout préciser notre programme, le limiter à nous-mêmes. Refaisons-nous nous-mêmes..."

"LES ANGLAIS ONT VOULU EMPLOYER LA CONFÉDÉRATION À NOUS ASSERVIR, MAIS ILS N'ONT PAS VOULU DE L'ASSOCIATION ÉGALE AVEC NOUS! CHERCHONS DONC AILLEURS DES AP- PUIS..."

La Commission Pépin-Robarts-Chaput Rolland, le directeur actuel du journal *Le Devoir*, les chefs d'opposition à l'Assemblée nationale qui s'agenouillent si souvent devant les anglophones du Québec pour leur montrer leur soumission au fédéralisme et le mépris qu'ils ont du Parti Québécois gageraient à méditer ce texte de Henri Bouras-

sa. L'Anglais au Canada a cette fierté et ce sens pratique de la vie politique pour ne pas se faire entrepreneur en démolition; la solidarité économique et politique qui le caractérise pour et avec les siens lui évite de se comporter comme l'enfant qui se blottit sous les jupes de sa mère.

Ne faites plus de concessions au Québec!

Assez de concessions au Québec, "*No more deals for Quebec*" clamait Donald Creighton dans le *Macleans's, Canada's News Magazine*, le 27 juin 1977. Ce grand périodique des Canadiens anglophones consacrait une pleine page couverture au titre de l'article et un grand nombre de pages aux textes farcis de faits, de commentaires et de propositions aussi chargées d'émotions partisans les unes que les autres. Creighton est pourtant un historien qui a depuis longtemps ses lettres de noblesse au Canada anglais. Mais il ne faut pas oublier que la corruption de ce qu'il y a de meilleur, c'est celle qui sent le plus mauvais... "Corruption optimi, pessima".

Il faudrait un article complet pour démêler dans cet article, les faits et la fiction, ce qui est privilège et ce qui est droit pour le Québec. Ce serait peine perdue puisque l'auteur semble avoir vendu son droit d'aïnesse pour un plat de lentilles et qu'il paraît n'avoir rien compris à l'évolution du Canada depuis 1867. Ce qui est plus grave, c'est qu'il ne dit à peu près rien des concessions innombrables que le Québec a faites sous la pression d'Ottawa depuis plus de 100 ans. La conclusion que l'on peut retenir des propos fanatiques de M. Creighton, c'est que la Confédération a été un mariage forcé, sans contrat, sans égard pour l'apport des francophones qui auraient dû être assimilés de force et qui ne méritent même pas la partie essentielle du territoire sur lequel ils vivent.

Pourquoi 366,000 Québécois ont quitté leur province depuis 10 ans?

Cette saignée que rapportaient les média d'information du 23 août veut dire une moyenne de 36,000 par an ajoutée aux 42,700 décès et entame gravement les 95,000 naissances; elle ne laisse guère plus de 16,000 personnes et

ne trouve pas de compensation par les quelque 40,000 immigrants intégrés au Québec chaque année. Ce n'est pas un phénomène nouveau, puisque des gens de toutes les provinces ont toujours quitté en assez grand nombre leur province pour aller soit dans les autres provinces soit aux Etats-Unis qui en ont accueilli environ 2,000,000 depuis un siècle. Traditionnellement, on a donné trois raisons principales à cette hémorragie: le manque à gagner, l'attrait des bons salaires et le souci de meilleures conditions de travail et de climat.

Avec la diminution quasi tragique des naissances, il faut à tout prix faire la recherche systématique des causes de ce malaise et le moyen de les faire disparaître. Le gouvernement du Québec a ainsi un autre défi à relever.

20 fois plus d'avortements thérapeutiques dans les hôpitaux anglophones

"Au Québec, le nombre des avortements thérapeutiques a augmenté d'environ un millier par an depuis l'adoption d'une loi fédérale à ce sujet en 1970. Le nombre d'institutions offrant ce service n'a pas progressé cependant et ce sont toujours les hôpitaux anglophones qui s'acquittent de cette tâche. Il y avait 23 hôpitaux qui possédaient des comités thérapeutiques en 1970. En 1976, ce nombre était passé à 29". C'est en résumé, la constatation que faisait Michel Hotte dans un grand article de *La Presse* du 6 août 1977. On ne tient pas compte des Québécois qui vont se faire avorter aux États-Unis ou dans les cliniques plus ou moins clandestines de la province.

Dans la seule année 1976, on a signalé 6,670 avortements, ce qui représentait une augmentation de 17% par rapport à 1975. À lui seul le Montreal General Hospital a enregistré 11,955 avortements en 5 ans. La guerre est donc déclarée à la vie humaine au Québec comme ailleurs, et le respect de la vie est pour un grand nombre un vain mot. Le point de vue moral, si important soit-il, est ignoré. La province n'a pas les moyens de tolérer plus longtemps cet état de choses! On a beau parler des pertes de vie dans le sud de l'Afrique ou ailleurs dans le monde, on rêve en couleur si une telle situation n'est pas redressée. Avec une

population en perte de vitesse de croissance naturelle, c'est une utopie de penser à un Québec libre à l'intérieur ou à l'extérieur du fédéralisme! La liberté de tuer sans freins par la pilule, le bistouri ou l'appareil à succion, c'est le cancer qui conduit à l'abolition des forces vives d'une entité ethnique et ruine tous les espoirs de bâtir un pays à soi qui se fera respecter. Cette dimension du problème de l'avortement peut faire sourire, mais elle est aussi réaliste que la dimension morale qui la soutient. Qu'on le veuille ou non la loi du nombre est déterminante en histoire.

Le livre blanc sur le référendum ou la consultation populaire

Ce livre qui apporte plusieurs réponses aux questions que l'on se posait depuis l'accession au pouvoir du Parti Québécois sur le référendum ou l'avenir constitutionnel de la province, est enfin paru. Destiné à faire l'objet de larges débats publics et en commission parlementaire dès octobre 1977, le projet de loi est attendu en décembre. Le gouvernement se propose de recourir régulièrement à cette méthode de consultation au nom de la démocratisation de nos institutions publiques. A trop user de ce procédé, la responsabilité ministérielle pourrait en subir des accrocs. Un recours occasionnel ne peut être que légitime.

Les réactions n'ont pas tardé. Plusieurs s'en prennent à l'institution même du référendum, comme le leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Lavoie, qui laisse entendre que c'est le commencement de l'érosion de nos institutions parlementaires britanniques; Joe Clark s'en prend aux modalités du référendum et signale que rien ne l'empêchera de venir à Québec chanter les bienfaits du régime fédéral; le *Star* y voit une façon de consacrer la tyrannie de la majorité; la *Gazette* trouve l'affaire "méticuleusement démocratique dans les principes"; d'autres journaux insistent sur l'importance de la question qui sera posée.

Marc Laurendeau de Montréal-Matin fait une analyse lucide et pondérée de la mécanique du référendum. La réplique qu'il adresse à Joe Clark mérite surtout d'être retenue: "Le livre blanc ne semble pas le priver de la pos-

sibilité d'intervenir dans la Belle Province, mais il devra la faire à l'intérieur du fonctionnement et du budget d'un des deux ou trois groupes défendant une option majeure. Sans une réglementation de ce genre, les politiciens de tout le Canada viendraient au Québec participer bruyamment à la campagne référendaire et la courte période d'échauffement ressemblerait, dans l'escalade de propagande, à une agression de Goliath contre David".

Finis les faux épouvantails, c'est une révolution économique qu'il faut au Québec

Sans parler du complot appréhendé contre la vie de René Lévesque et de quelques-uns de ses principaux ministres, oublions les épouvantails et les abus d'expressions propres à semer la panique qu'ont multipliés depuis dix mois plusieurs ministres à Ottawa et députés de l'opposition à Québec, un grand nombre de leaders du monde des affaires et des quotidiens. Serrons-nous les coudes autour d'une question aussi essentielle que l'ÉCONOMIE. C'est ce qui se dégage d'une intervention de Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce, qu'il a faite en présentant le projet de loi 48 sur le développement industriel: "Le Québec a besoin d'une nouvelle révolution tranquille, mais cette fois de NATURE ECONOMIQUE".

Le Parti québécois avait un VRAI PROBLÈME linguistique à régler. Il en a un autre non moins important et crucial, la relance économique. La loi 48 devrait apporter des stimulants fiscaux aux petites et aux moyennes entreprises. La marge de manoeuvre de Québec est cependant fort mince, puisque les grands leviers de commande sont entre les mains d'Ottawa. Le défi à relever par la mécanique du fédéralisme à laquelle le P.Q. fera appel est de taille. Les prochains mois vont apporter une nouvelle preuve, celle de savoir si elle peut fonctionner.



JEUNESSE ET PATRIMOINE

par Jean Genest

Dégageons des questions prometteuses: y a-t-il de l'espoir? Par exemple, devant la démographie, le marxisme et nos ressources naturelles, quel espoir est permis? Bref de quel patrimoine s'agit-il? Si nous les remettons dans la dynamique du Québec actuel et si nous nous interrogeons sur la situation concrète faite aux jeunes en rapport avec ces questions nous en arriverons à dégager quelques grandes lignes de ce patrimoine que nous voulons léguer à notre jeunesse.

Comme préambule, nous croyons important de bien nous situer entre deux grandes écoles historiques qui prévalent au Québec et qui, toutes deux, atteignent nos jeunes par les mille chemins des mass-média. Ainsi, la première école, celle de quelques historiens de l'Université Laval, se pose, comme ils disent, "en fils de l'interrogation". Ils "cherchent à débusquer les réalités vivantes qui se cachent sous les apparences de l'événement et de l'anecdote; à l'action d'éclat, au nom prestigieux, ils ont substitué la recherche de l'action du nombre, des mouvements lents mais continus, des déterminations autant que des hasards (Hist. du Q., sous la direction de Jean Hamelin, p. 7, 1976). Selon eux, les hommes n'exercent que des micro-effets sur la dynamique de l'histoire laquelle dépendrait surtout des grands nombres et des grandes forces déterminantes, comme l'économique, la géographie, le milieu social. Le destin d'un peuple ressemblerait à un iceberg: les hommes n'occuperaient que la pointe visible mais la masse serait emportée par le courant qui gouverne les océans. Pour les Québécois, cet océan, impossible à éviter, où nous irions nous fondre, serait le melting-pot américain. Cette thèse désespérée émerge dans l'article de Robert Scully, publié par le Washington Post du 15 avril dernier. Ses différentes expressions ne sous-estiment-elles pas la volonté libre des hommes? Sous prétexte de réalisme, cet intellectualisme très poussé n'implante-t-il pas la désespérance au coeur des jeunes? Que peuvent penser les étudiants qui entendent des maîtres leur suggérer l'inutilité de l'espérance et qui l'assimilent à des mythes ou à de la rhétorique?

La deuxième école ne croit pas aux irrémédiables conclusions. Elle met en valeur que, depuis les Plaines d'Abraham, de multiples personnalités de premier plan ont opposé des correctifs têtus à des tâches qui paraissaient

impossibles. Par des décisions multipliées, ces hommes, qui n'étaient pas des saints mais qui incarnaient des valeurs, ont su opérer un macro-redressement de la situation difficile et du destin surprenant de la nation française. Personne parmi eux ne nie les forces de la géographie, de l'économie, de la civilisation anglo-américaine mais ils ont su nous communiquer les grandes motivations qui nous font assumer les espérances d'une collectivité comme la nôtre. L'abbé Groulx ne nous disait-il pas: "Nous appartenons à ce petit groupe de peuples de la terre — combien sont-ils? quatre ou cinq? — au destin d'une espèce particulière: l'espèce tragique. Pour eux l'anxiété n'est pas de savoir si demain ils seront prospères ou malheureux, grands ou petits mais s'ils seront ou ne seront pas". Aux déterminismes nous pouvons opposer nos convictions. Aux forces obscures nous pouvons imposer nos volontés libres. Ainsi l'homme reprend la première place dans l'histoire. Il est le faiseur, l'architecte de l'avenir. Ainsi le jeune récupère l'espérance. Il peut accepter de porter les responsabilités de tout un peuple. Les fameuses forces obscures deviendront un danger, oui, mais seulement le jour où il n'y aurait plus d'hommes libres et vrais.

Si j'adopte la première conception de l'histoire mon article se terminerait ici même, par pessimisme. A quoi bon parler à des condamnés à une mort prochaine? Tout au plus conviendrait-il de leur pardonner et de les absoudre. Mais si nous croyons en l'homme, alors il devient important de fournir des inspirations et des projets aux jeunes. L'espérance redevient possible.

N'allez pas croire que cette option termine nos difficultés. Au contraire, elle nous convie, comme je me propose de le faire avec vous, à un véritable examen de conscience collectif sur notre gestion actuelle comme citoyens responsables, comme parents et éducateurs. Commençons par étudier le problème de notre survivance comme nation, c'est-à-dire de notre angoissant problème démographique.

I - LE PROBLÈME DÉMOGRAPHIQUE.

Pour influencer le cours de l'histoire en Amérique du Nord, il nous faut des hommes et des femmes, nombreux et

remarquables. Le commencement de l'espoir, pour nous qui sommes entourés par 250,000,000 d'Anglo-Américains, c'est d'abord de compter nos jeunes.

Or le Québec traverse la plus grave crise de toute son existence. Nous connaissons, depuis une dizaine d'années, un chômage des utérus imprévu, invraisemblable, catastrophique. Notre population scolaire passe de 1,700,000 élèves en 1965 à 1,200,000 en 1975, soit en dix ans une perte de 500,000 jeunes et 20,000 enseignants de moins. A Montréal, 84 écoles ne sont occupées qu'à 60% de leur capacité et, en septembre 1977, on en fermera une vingtaine, faute d'élèves. "En 1982, selon M. Maurice Lebel, professeur de Laval, il y aura 30% de moins d'étudiants au Canada par suite de notre égoïsme collectif". Après avoir détenu le championnat des naissances, le Québec se classe maintenant au dernier rang des provinces canadiennes pour l'accroissement démographique: en 1957, le Québec avait 29.7% naissances par 1000 habitants; en 1972, il n'en a plus que 13.8% (Dossiers du Devoir, novembre 1976, p. 46 et 48).

Dans cette catastrophe nationale nous ne pouvons pas compter sur l'immigration car les immigrants se donnent à près de 95% à la civilisation anglo-américaine. Isolés, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Une sorte de peste du Moyen Âge ou une guerre silencieuse nous laisse à un degré zéro de croissance pour plusieurs années. M. Claude Forget peut bien trouver que cette chute de la natalité n'est pas une tragédie mais ne faut-il pas nous rappeler que l'histoire se moque éperdument des peuples qui n'ont pas le nombre. On demandait à M. Michel Brunet, professeur d'histoire, ce qui était le plus important pour un peuple: "Le nombre", répondit-il. "Et quelle est la deuxième chose la plus importante?" - "Le nombre!" "Quelle est la troisième chose la plus importante?" — "Le nombre!". On a même osé dire dans les journaux que la diminution des naissances permettrait de hausser le niveau de vie des survivants: cet égoïsme se pare de cynisme. Serions-nous malades pour ne pas voir la crise que traverse la famille canadienne-française?

Malgré les pertes, il nous reste des jeunes. Depuis 1964, nous leur avons bâti le plus beau système d'éducation

à un prix qui dépasse les quinze milliards de dollars. Aucune génération, comme la nôtre, n'a accepté autant de taxes et d'impôts pour l'instruction de sa jeunesse: nous voulions assurer son entrée à l'université et donner au Québec les compétences nécessaires. Nous avons réussi à démocratiser l'éducation mais à peu près personne n'est satisfait des résultats. Un fait demeure clair: la démographie actuelle ne suffit pas à donner l'espérance. La conséquence la plus profonde de ce désastre c'est que s'installe, chez nous, une morale de la raison, une morale de ce qui nous paraît raisonnable au détriment d'une morale divine. Centrés sur nos intérêts et nos comforts nous sommes conduits, hommes et femmes, à un certain désintéressement ou à une indifférence floue au point de vue religieux et moral. Et cela retentit sur notre conception de la famille, de l'avortement, du divorce et de l'amour indissoluble. Le relativisme s'installe-t-il de façon permanente? En ce cas nous serions bien malades car le relativisme est l'ennemi de la famille. Quels espoirs avons-nous d'un redressement? C'est tout le problème de la religion et de la culture dans le Québec actuel.

II - LE PROBLÈME RELIGIEUX ET CULTUREL

Malgré les efforts admirables des professeurs de catéchèse et des agents de la pastorale, malgré les 8000 prêtres, religieux et religieuses qui travaillent aux côtés des 60,000 professeurs laïcs, une impression assez pénible se dégage de l'ensemble des activités de l'Église en milieu scolaire. Avons-nous un système confessionnel? Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation s'interroge. Les Evêques s'interrogent. Tout le monde s'interroge.

Cherchons-nous des coupables? En toute justice nous ne pouvons mettre le doigt, de façon exclusive, sur personne. Le phénomène est mondial. Les mass-média ont si obscurci nos devoirs, la surprise des changements si rapides et si profonds est tellement complète que nous ne savons trop par où commencer la remontée des forces spirituelles et comment ressouder la fidélité au passé avec les forces qui nous propulsent vers l'avenir, dans toutes les directions. Nos écoles, par leur équipement scientifique et audiovisuel, sont parmi les plus riches au monde. Pourtant nos

bâtisses immenses laissent l'impression d'un vide déroutant pour de nombreux parents, nouveau et effarant pour les responsables qui ont à penser l'avenir de notre Québec. La coquille est magnifique mais l'espérance qui l'habite ne suggère-t-elle pas un enthousiasme assez mitigé? Nos importations n'ont pas été toutes heureuses et la baisse de notre vitalité religieuse n'est certainement pas inspiratrice du don de soi chez les jeunes. Chez les jeunes, il y a remise en cause très profonde du modèle culturel et religieux que nous avons vécu.

Hélène Pelletier-Baillargeon écrivait (Le Jour, 18 mars 1977): "Que l'on fasse remonter la source de tous nos maux à la perversité intrinsèque de la "classe dominante" ou à celle de la "classe socialisante-laïcisante", importe assez peu, à vrai dire, puisque tout le monde, au bout du compte s'entend assez bien pour conclure que "ça ne peut plus continuer comme ça". Elle attaque alors les faiseurs de pédagogies perdus dans les nuages et termine par une enquête de la revue *Châtelaine* qui révèle ceci: 59% des filles et 54% des garçons de l'école publique ne souhaitent pas envoyer leurs enfants à l'école publique. La conclusion est inattendue: le système des écoles publiques, bâties avec notre argent, fabrique lui-même la clientèle des écoles privées de demain, du moins c'est là que la majorité des jeunes mettent leur espérance quand ils pensent religion et culture. Le Mouvement en faveur de l'école démocratique, qui sera fondé à Montréal, le 14 mai 1977, par des organisateurs de la Centrale des enseignants du Québec, ne devra-t-il pas tenir compte de ces faits et de ces statistiques?

Au point de vue religieux il est à peu près certain que nous en arriverons à un secteur d'écoles neutres. Au point de vue culturel, si nous voulons que nos jeunes apprennent le français, ne faudra-t-il pas revenir à la bonne vieille orthographe, à la syntaxe, à la dictée et aux exercices répétés? L'audio-visuel et la télévision ne sont pas tout en ce domaine. Et les mathématiques, ne faudra-t-il pas revenir à l'apprentissage des tables de multiplication, ne fût-ce que pour préparer des citoyens capables de remplir leurs formules d'impôts? Pour la formation du caractère, ne faudra-t-il pas admettre un minimum de discipline et ne plus faire

croire à nos adolescents que les trois A (automobile, alcool, amour) sont les trois seuls buts de la vie pour eux? Et tous ne devraient-ils pas recevoir, comme éducation nationale, un certain bagage d'histoire et de géographie?

L'absence de motivation valable ou l'absence d'une certaine qualité dans l'espérance n'explique-t-elle pas le grand nombre de *dropouts* permanents qui, à Montréal, atteint 12% des élèves? N'explique-t-elle pas aussi le vandalisme qui, en 1975-1976, à Montréal seulement, exigea des réparations dépassant \$2,500,000? Faut-il aussi parler de la spécialisation précoce à laquelle sont soumis nos jeunes et qui en déboussole un grand nombre en cours de route? En arriverons-nous à une génération comme celle décrite par William Manchester dans son histoire moderne des Etats-Unis, qui serait "munie de radars merveilleux mais démunie de gyroscope"? Que sommes-nous à cultiver: des déceptions en chaîne ou un émerveillement progressif? L'univers que nous enseignons est-il une source de beauté et d'amour, une invitation à contempler et à se dépasser soi-même? Pour mieux comprendre, replaçons nos défaillances d'espérance dans une intelligence supérieure de la marche de notre civilisation.

Notre civilisation occidentale est, aujourd'hui, un monde en transition ou mieux un monde en mutation. À la Renaissance au 15e siècle, à la Révolution française au 18e siècle, la géographie des pays, des religions et des cultures a subi des mutations profondes et décisives. Or en cette fin du 20e siècle, nous connaissons une mutation du même genre: notre conception de l'homme se modifie ainsi que notre image de la société. Nous assistons à la fin d'un monde élitiste et nous voyons naître, comme par secousses, une démocratie sociale, économique et politique beaucoup plus caractérisée qu'hier. Les idées de *participation* et d'*égalité* entre les hommes prennent un sens et une urgence nouveaux. Quel sera le visage de demain? Entre toutes nos incertitudes, nous pouvons distinguer l'émergence d'un nouvel humanisme et d'une nouvelle conception des contrats dans la société. Nos jeunes, fortement influencés par les mass-média, se mettent au rythme du monde et ces transformations, objets de crainte pour tant de monde dans notre génération plus avancée, ne sont pour eux que des motifs d'espoir. Mais encore faut-il ne pas succomber aux

mirages et analyser ces transformations de notre patrimoine à remettre entre les mains de nos jeunes.

III - LE PROBLÈME DE L'AVENIR ET DU PATRIMOINE!

Notre conception de la société et de l'homme, prolétaire, bourgeois ou millionnaire, se modifie en nous et autour de nous si nous savons lire et observer. Des faits, sans importance hier, deviennent majeurs dans ces nouvelles perspectives et ils nous permettent d'entrevoir ce monde que nous léguerons à nos jeunes, ce patrimoine que nous leur préparons.

A) AU POINT DE VUE DE LA COMPÉTENCE. Quoi qu'il en soit des critiques qui pleuvent sur notre système d'éducation, comme ceux qui disent qu'il serait une copie malheureuse du système américain, qu'il serait vide en véritable éducation du coeur et du caractère, qu'il serait un champ d'expérimentation pour des incohérences pédagogiques ou une éducation sexuelle naturaliste, et chacun peut en ajouter, il reste que près de 50% de nos jeunes peuvent poursuivre leurs études jusqu'à l'université. Hier, trop d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs n'étaient souvent que des autodidactes ou des gens soumis, corps et âme à leurs patrons. Les jeunes ne pouvaient recevoir d'eux que des mots d'ordre comme ceux de la Canadian Manufacturer's Association: "Apprenez l'anglais!" Cela est important mais comme nos jeunes reçoivent une meilleure formation et qu'ils ne veulent pas rester des porteurs d'eau, ils envisagent de diriger des entreprises et, pour eux, le patrimoine ne devient intéressant que s'il leur permet d'être maîtres chez nous, maîtres de notre patrimoine.

Cette révolution apportée par les universités est récente. Rappelez-vous que la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal date de 1952. Grâce à nos universités, le Québec possède une nouvelle classe de dirigeants dans le monde économique, capables d'intégrer leurs activités propres dans l'ensemble des besoins économiques et sociaux de leur pays. Nos jeunes savent mieux l'importance de l'État, des investissements et du développement industriel en vue du plein emploi régulier. À cause de cet intérêt nouveau, nos jeunes étudient le marché des res-

sources naturelles et le marché du travail avec d'autres yeux que notre propre génération.

L'essor récent de nos entreprises économiques est formidable, celui de nos trois banques, de notre mouvement coopératif, nos sociétés d'État comme Sidbec et Scquem, nos entreprises d'assurances comme La Laurentienne, l'Alliance, les Artisans Coopvie, nos compagnies d'alimentation comme Provigo, etc. Bref, nous sommes en plein bouillonnement économique. Plus d'une douzaine de nos entreprises dépassent le milliard d'affaires. Aussi les espoirs de nos jeunes sont plus vastes.

Les Anglo-Canadiens ont de la difficulté à comprendre cette transformation. Plusieurs d'entre eux menacent d'émigrer en Ontario mais nos jeunes se savent assez compétents pour prendre la relève. Les Anglo-Canadiens, pour un bon nombre, ne sont plus irremplaçables mais ils ne le savent pas encore et cela explique beaucoup de leurs réactions amères. Ils se croient encore nécessaires pour nous bien gouverner.

B) AU POINT DE VUE IDÉOLOGIQUE Par ailleurs nos jeunes paraissent moins solides ou moins informés en ce qui regarde l'effritement de notre patrimoine au point de vue idéologique. Il semble que tout le terrain perdu par l'Eglise en ces dix-sept dernières années commence à être occupé par le socialisme, depuis ses formes les plus humaines jusqu'au marxisme le plus durci. Mais toutes ces formes ont en commun de promouvoir la lutte des classes plutôt que leur collaboration et de promouvoir le rôle de l'État jusqu'à ses formes les plus inacceptables. Des groupuscules éparpillés émergent dans les syndicats, certaines coopératives, certaines facultés de nos universités et dans nos CEGEP: ils ont la caractéristique commune de connaître la tentation totalitaire.

En théorie ou en rêve, il est possible d'imaginer un système marxiste qui ne soit pas totalitaire mais, en pratique et selon l'histoire concrète des soixante dernières années, aucun pays marxiste n'a pu éviter le totalitarisme dictatorial appuyé par une armée omniprésente et une police secrète chargée de remplir les camps de concentration. De plus,

ces groupuscules ont en commun deux points faibles: ils attaquent le capitalisme à fond de train et ils n'offrent rien de valable pour remplacer les ruines dont ils nous menacent d'un coeur trop léger.

D'abord ils attaquent le capitalisme, comme Marx, mais le capitalisme d'Adam Smith a cessé d'exister depuis longtemps. Les États ont apporté des correctifs puissants: 1) celui des impôts sur les revenus et les héritages, ce qui occasionne un nivellement économique et une répartition des richesses à chaque génération; 2) celui de l'obligation pour l'entreprise de rendre compte de sa gestion à l'État et même de sa production quand l'État se fait dirigiste d'un plan; 3) celui des syndicats ouvriers qui ont une action très importante en tout ce qui regarde les salaires, les conditions de travail, les conventions collectives et qui sont autrement efficaces que les comités ouvriers dans les usines de l'URSS qui ne sont jamais qu'une courroie de transmission des ordres du Parti aux ouvriers. Ces correctifs nous donnent un néo-capitalisme.

Ce néo-capitalisme n'est certainement pas le paradis sur terre. Il présente encore des exploités du monde ouvrier mais nous disons que l'échelle des exploitations inhumaines possibles est mille fois moins grande que celle du capitalisme d'État que nous rencontrons dans les pays marxistes. Ce néo-capitalisme est en pleine évolution: avec la liberté nous pouvons l'améliorer comme en proposant des normes d'écologie, d'accidents de travail, de sécurité d'emploi, de salaire annuel garanti, etc... C'est le propre de notre démocratie actuelle d'innover, de tenter l'ouverture de chemins nouveaux comme à Tricofil, Tembec et Cabano, pour créer un monde plus humain. Nos jeunes, à la condition de ne pas tomber dans les simplifications doctrinaires et d'accepter le pluralisme des projets, voient leur patrimoine s'élargir et s'enrichir d'une multitude de possibilités sociales. Et cela au moment même où l'économie marxiste se sclérose et se durcit dans l'immobilité de sa bureaucratie, de sa classe dominante conservatrice et la fixité de ses formules.

Puis ces groupuscules de radicaux n'offrent que des ruines à faire par la révolution et ils n'apportent aucun plan

de reconstruction autre que celui d'implanter la classe des travailleurs à la place de celle qu'ils appellent la classe bourgeoise. Que de mal pour ne rien rénover! La seule nouveauté, c'est la prison pour tous ceux qui ne pensent pas comme eux.

Or, à côté de ces groupes éparpillés, nous voyons surgir, pour la première fois au Québec, de façon inattendue, un groupe *organisé* qui se donne comme but de répandre l'idéologie marxiste, il s'agit de la Centrale des enseignants du Québec, dirigée par M. Yvon Charbonneau et son Comité d'action sociale. Son programme, en août 1976, invitait ses membres à opter pour "un syndicalisme de classe et de combat, à combattre dans une perspective de classe". Plus surprenant que ce militantisme, il y a cette apathie des enseignants eux-mêmes qui se voient noyautés et conditionnés pour un but nébuleux et démagogique. Quel sera l'impact de cette Centrale des enseignants sur l'avenir et le patrimoine du Québec? Verrons-nous ces dirigeants parler longtemps de liberté en rêvant d'emprisonner tout le monde? Il s'agirait alors d'un saccage de notre patrimoine et des libertés civiles. Mais précisons bien: ici nous ne cherchons pas à défendre ou favoriser une classe sociale aux dépens de l'autre mais nous voulons insister sur le fait que notre patrimoine doit aller à nos jeunes et non à un État dictatorial. De plus les gauchistes radicaux du Québec n'aiment pas qu'on leur rappelle leur impasse actuelle: ou leur socialisme penche vers l'autogestion vraiment intéressante mais qui n'offre encore dans le monde que des réussites partielles et temporaires (Michel Sallon: L'autogestion, PUF, 1976, 184 pp. et Gilles Martinet: Les cinq communismes, Seuil, 1975), ou leur socialisme penche vers l'étatisme qui rejoint alors les fascismes et les impérialismes qu'ils décrient avant tant de force et qui ne sont que des formes semblables de l'exploitation des peuples.

Nos jeunes sont aux prises avec ces idéologies qui circulent de la polyvalente à l'université et embrouillent le climat international. Ils doivent travailler à faire un monde plus humain sans céder à la démagogie; ils doivent travailler à un monde plus démocratique sans tomber dans l'engrenage de la dialectique à oeillères du système marxiste. Pour donner pleine liberté aux jeunes syndiqués, ne faudrait-il pas appliquer les recommandations de Madame

Thérèse Casgrain qui demandait que, dans les syndicats, les votes soient secrets et obligatoires afin que des cliques, secondées par des fiers-à-bras comme nous l'a révélé la Commission Cliche, ne s'imposent pas. Sinon ne risquent-ils pas de rester trop longtemps des *objets* entre les mains de groupes de pression et de rêveurs qui rêvent plus de pouvoirs pour eux-mêmes que de bonheur à distribuer aux hommes. Leur apostolat, c'est d'imposer.

C) AU POINT DE VUE DU PAYS! Mieux équipés, nos jeunes arrivent dans un Québec en pleine ébullition sociale. L'élément nouveau, c'est un Québec neuf dont il faut prendre possession. Nous, les plus âgés, nous avons été éduqués pour vivre et développer le pays laurentien, c'est-à-dire ce pays qui du 45e au 50e degré de latitude borde le fleuve Saint-Laurent. Or ce pays ne représente que les deux cinquièmes du Québec total. Nous commençons à peine à nous rendre compte des potentialités du Nouveau-Québec. Là est notre Brésil et notre Congo. Le Québec global, par ses dimensions, est le septième plus grand pays au monde. Il attend nos jeunes.

La conquête du Nouveau-Québec est déjà commencée par trois grandes pénétrations: celle de l'Iron Ore qui, partant de Sept-Iles, gagne 350 milles à l'intérieur des terres vers Schefferville; celle du Lac-Saint-Jean qui, par Chibougamau, gagne le lac Albanet et le lac Mistassini; celle de la Société de développement de la baie James qui, à partir de Mattagami, vient d'ouvrir une route de 450 milles vers le chantier du siècle, celui de la rivière La Grande. Ces immenses tenailles s'avancent vers l'extrême-nord., d'abord pour la conquête de l'électricité et du fer, mais des échantillons cueillis ici et là nous assurent qu'une quinzaine de minerais en grande demande internationale attendent nos routes et, qui sait?, nos chemins de fer. Le Québec prend conscience de son étendue et de ses immenses richesses naturelles. Deux villes nouvelles, Radisson (1500 habitants) et Schefferville (3500 habitants), deviennent des centres de prospection minière, de tourisme, d'artisanat indien et inuit, de chasse et de pêche. Toute découverte importante exigera la fondation de villes nouvelles et des bottes de sept lieues nous conduiront à Fort Chimo sur la baie d'Ungava et à Sagluc au détroit d'Hudson.

Le patrimoine de nos jeunes c'est le Québec global. A vol d'oiseau la distance entre Montréal et Gaspé est d'environ 500 milles, soit la même distance que de Montréal à Halifax. De Montréal à Sept-Iles, il n'y a que 460 milles, ce qui représente toutefois plus que la distance reliant Montréal à Toronto ou à New-York. Nous entrons dans les grandes distances quand, de Montréal à Radisson, près de Fort-Georges à l'embouchure de la rivière La Grande, nous comptons 705 milles aériens. De Montréal à Schefferville il y a 750 milles; de Montréal à Fort-Chimo c'est 910 milles; à la baie Déception, 1150 milles et à Sagluc, 1200 milles. Bref, de la frontière américaine à la fine pointe de notre territoire sur le détroit d'Hudson, au petit village inuit d'Ivujivic, nous comptons 1300 milles, soit à peu près la distance Montréal-Miami. Quant à la largeur la plus grande, celle qui de l'Outaouais va vers Blanc-Sablon, elle compte 1000 milles.

Ce pays n'est pas facile. Par bien des aspects il rappelle encore l'époque glaciaire. A la baie d'Ungava, les glaces ne disparaissent-elles pas qu'à la mi-juillet? Si en Laurentie l'hiver dure cinq mois, plus nous montons vers l'extrême nord plus l'hiver dure longtemps pour atteindre dix mois par année à la baie Déception. Toutefois il faut insister: l'hiver d'antan n'est plus l'hiver d'aujourd'hui. Maintenant nous pouvons vaincre l'hiver. Déjà dix lignes d'aviation parcourent quotidiennement le périmètre du Nouveau-Québec transportant des tonnes de matériel et des milliers de personnes. A l'avion, il faut ajouter l'hélicoptère, la motoneige qui donnent à l'homme une nouvelle mobilité. L'habillement est plus adapté et le sport, sous toutes ses formes, transforme notre attitude devant l'hiver. Projet et défi, le Nouveau-Québec n'est plus la terre de Caïn mais une sorte d'Ouest mythique ou, plus simplement, notre grenier de richesses en réserve. Là, des forêts à perte de vue, plus d'un million de lacs, quelques mers intérieures et des mines nous attendent. Nous n'avons ni pétrole, ni charbon, ni pierres précieuses mais le Québec nous offre l'électricité, l'eau et l'extraordinaire Fosse du Labrador, cette merveille de la nature, qui, sur 900 milles de longueur et au moins 50 milles de largeur, représente du fer, du fer, et du fer.

Ce défi devient de plus en plus important car tant qu'il restera vrai que le pétrole représente 80% de nos besoins en énergie, nous n'aurons d'autres moyens de financer son

prix croissant que par la vente de nos ressources naturelles transformées par notre industrie. Les coureurs de bois et les trappeurs ont fait leur temps à la recherche du castor et de la loutre mais ce qu'il nous faut aujourd'hui ce sont des jeunes, physiquement sains et spirituellement motivés, pour maîtriser la nature. Les géologues et les techniciens compétents deviennent plus importants que les joueurs de hockey et les gratteurs de guitares électriques.

Ces réflexions nous amènent à nous questionner sur les orientations professionnelles de notre jeunesse. Parents et orienteurs donnent-ils aux jeunes l'idéal du risque ou celui de la sécurité? l'idéal de découvrir des richesses ou de posséder un salaire sûr suivi d'une pension substantielle? Que de facultés d'université sont encombrées et n'offrent, aujourd'hui, que des avenues sans débouchés! Certes il nous faut des professeurs, des avocats, des architectes, des psychologues, des psychiatres et de nombreux spécialistes dans les arts et les sciences humaines mais le problème reste celui d'une proportion raisonnable par rapport aux besoins réels du pays. La disproportion engendre des chômeurs diplômés. Ce qu'il nous faut, ce sont des spécialistes en géologie, minéralogie, métallurgie, pétrochimie, des ingénieurs de toutes sortes, des experts des marchés internationaux en ce qui regarde les transports, les métaux. Voici quelques exemples: l'extraordinaire découverte par Soquem d'un milliard de tonnes de sel aux Iles-de-la-Madeleine qui exigera la construction d'un port et de bateaux transporteurs; celui du gisement de fer à Mingan, au nord de l'île d'Anticosti, dont le milliard de tonnes est amalgamé à cinq ou six autres métaux de si grande importance, comme le titane et le vanadium, qu'on a dû consulter plusieurs laboratoires et instituts spécialisés en chimie des métaux pour obtenir leur séparation industrielle à un taux économiquement rentable; de même au Lac Albanel un gisement d'un milliard de tonnes de fer attend son raccordement au Saguenay où une raffinerie et le transport maritime occasionneraient une transformation économique de toute la région.

Nous avons investi quinze milliards de dollars dans l'enseignement, plus de vingt milliards dans la santé publique, n'est-il pas temps, à l'exemple du Japon, du Brésil et du Mexique, d'investir 20% de notre production nationale

dans notre industrialisation? Sans rejeter l'aide apportée par la finance internationale et le savoir-faire du brain-trust mondial, ne devons-nous pas assurer notre contrôle des matières premières et ne plus permettre, par exemple, que la production entière d'une riche mine d'amiante à la baie Déception soit envoyée directement en Allemagne pour y être traitée, alors que le chômage sévit au Québec? Nos ressources naturelles et leur transformation en produits finis ou semi-finis, voilà une des priorités d'un gouvernement attentif à l'avenir du patrimoine québécois. L'espérance à donner aux jeunes ne doit pas être une espérance passive ou rêveuse, elle doit être une espérance chargée d'imagination, d'imagination créatrice!

Notre sort collectif, devant des tâches si exaltantes, devrait nous éviter le cul-de-sac des luttes épuisantes entre classes sociales. Loin d'avoir été abolies par le marxisme, elles sont plus implantées que jamais dans tous les pays où le système marxiste s'est imposé. Davantage, l'intelligence de ces richesses devrait nous inspirer une éducation à la recherche de la compétence personnelle, au travail interdisciplinaire et à la créativité industrielle. Quand nous voyons nos mass-média discuter de notre jeunesse aux prises avec la drogue, la pornographie, le vandalisme, les accotages multiples et les maladies vénériennes à la hausse (Star, 5 mars 1977, p. A-8), ne nous vient-il pas comme un doute et une douleur intérieure? Entendons-nous bien: il ne s'agit pas tellement de nous apitoyer sur les jeunes que de nous interroger nous-mêmes sur notre sens des responsabilités envers eux: leur avons-nous assez montré leur avenir? leur avons-nous fait assez aimer leur pays? leur avons-nous assez esquissé les solutions qui, par la création et la coopération, les amèneraient à se dépasser au service de grands projets? Lorsque des jeunes posent des actes d'auto-destruction ou de désespérance, n'est-ce-pas justement parce que leur famille, leur école, leur société ne leur ont pas assez montré leur insertion dynamique dans ce patrimoine du Québec global?

CONCLUSION

L'abbé Groulx, en pensant à ceux qui de Champlain à La Vérendrye découvrirent le golfe du Mexique, les Rocheuses et la baie James, écrivit un volume pour le lais-

ser en héritage aux jeunes du Québec. Ce livre a pour titre NOTRE GRANDE AVENTURE (1958). Aujourd'hui ne nous faut-il pas redécouvrir le même esprit des pionniers pour l'enseigner à notre jeunesse? Trente villes seront érigées par nos jeunes autour de terrains miniers et d'usines. Personne ne sera de trop mais tous seront nécessaires au développement de ce pays neuf.

Voilà un tableau-synthèse, partiel mais substantiel, je l'espère, de ce que suggère le thème du jeune face à son patrimoine. Nous restons évidemment avec des questions et des problèmes comme celui de la présence de l'Église dans le Québec futur, comme celui de l'émergence du marxisme. Bien davantage notre Québec, avec ses promesses et son actuelle explosion culturelle dans la chanson, le théâtre, le cinéma, les romans, les études et son artisanat, que vaudrait-il vraiment si nos jeunes perdaient leur âme et les valeurs spirituelles qui, jusqu'ici, ont été des éléments de vigueur et de ralliement?

Nous tous nous sommes des témoins de notre temps. Or les jeunes croient aux témoins engagés, qui disent et qui font. À nous donc, parents et citoyens, d'assumer, avec la lucidité nécessaire, les grandes responsabilités. La première d'entre elles c'est de leur léguer, avec les ressources matérielles nécessaires, le surcroît d'âme sans lequel la tâche même de nous enrichir ne deviendrait qu'une fuite désespérée. Si nous leur enseignons la fidélité à nous-mêmes, alors il n'y aura plus fuite mais poursuite jamais assouvie à travers toutes les créations culturelles et civilisatrices dont nous nous prétendons capables en Amérique du Nord.

Que tout dialogue avec les jeunes soit donc sublimé, par nous et par eux, en valeurs de contemplation et d'émerveillement, d'action et d'amour, pour un monde que nous voulons leur laisser comme plus humain, plus fraternel, plus ouvert à la participation et vraiment original comme fait français en Amérique. Mettez cette empreinte sur vos jeunes et qu'eux aient l'ambition et la fierté de mettre leur propre empreinte sur leur Québec global.

LE DRAPEAU
FLEURDELISÉ
MÉPRISÉ
AU SAGUENAY
LAC-SAINT-JEAN

*par la Société nationale
des Québécois
Saguenay-Lac-Saint-Jean*

La S.N.Q. du Saguenay-Lac-Saint-Jean dévoile les résultats de l'enquête menée auprès de 247 institutions scolaires, conseils municipaux et édifices gouvernementaux concernant l'observance d'une loi du gouvernement du Québec qui veut que le drapeau fleurdelysé soit arboré sur tous les édifices du gouvernement, ainsi que sur les édifices des commissions, régies et autres organismes du gouvernement et sur toutes les écoles et maisons d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation, et qu'il soit arboré à la place d'honneur sur ces édifices, c'est-à-dire à droite, s'il y a deux drapeaux, ou au milieu, s'il y en a davantage, les jours de fêtes officielles.

L'enquête de la SNQ, dont le responsable était l'ex-président Lucien Bergeron, démontre clairement le peu de respect et de fierté à l'endroit du drapeau du Québec.

Sur 140 édifices scolaires visités, 128 ignorent totalement l'arrêté en conseil du 22 juin 1967, soit 92%, tandis que seulement 9 sur 140 le respectent (6.5%).

En ce qui concerne les édifices municipaux, la situation n'est guère plus reluisante. Quarante-deux édifices municipaux sur 53 visités n'arborent pas le fleurdelisé, soit 79.3%, et seulement 6 sur 53 le respectent (l'arrêté en conseil).

Du côté gouvernemental, 30 édifices gouvernementaux (commissions et régies) sur 37, soit 81%, ignorent l'ordonnance du gouvernement du Québec, tandis que 6 sur 37 respectent cette ordonnance, soit 16.2%.

Face à ces statistiques alarmantes, la SNQ du Saguenay-Lac-Saint-Jean poursuivra son action en invitant le gouvernement du Québec à faire observer l'arrêté en conseil concernant le drapeau fleurdelisé.

Il est extrêmement malheureux de constater le manque de fierté québécoise des institutions scolaires, des conseils municipaux, des organismes gouvernementaux qui, bien que dépendant entièrement de Québec, n'arborent pas le drapeau fleurdelisé.

Le rapport de la SNQ sera donc présenté au gouvernement du Québec, afin qu'il fasse respecter cette loi du 22 juin 1967.

Il est inconcevable qu'un ordre du Conseil Exécutif soit violé impunément, mentionne le président de la SNQ du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Lucien Coudé.

D'autre part, l'organisme régional souhaite fortement que les responsables corrigent cette situation déplorable. Le président Coudé conclut en faisant savoir que son organisme se réserve le droit de publier, au moment jugé opportun, la liste des organismes en question.

**Rapport d'enquête de la
S.N.Q.
concernant le drapeau fleurdelysé**

	AVEC		NON		IGNORÉ
	SEUL	D'AUTRES	PRIORITAIRE	PRIORITAIRE	
SCOLAIRE	9/140 6.5%	0/140 0%	2/140 1.5%	1/140 0.01%	128/140 92%
MUNICIPAL	6/53 11.4%	2/53 3.7%	1/53 1.9%	2/53 3.7%	42/53 79.3%
GOVERNEMENTAL	6/37 16.2%	0/37 0%	1/37 2.8%	0/37 0%	30/37 81%
AUTRES	2/17 11.8%	3/17 17.7%	0/17 0%	0/17 0%	12/17 70.5%

Autres statistiques

DRAPEAU FLEURDELYSÉ

SEUL	23/247	9.3%
AVEC D'AUTRES	5/247	2.0%
PRIORITAIRE	4/247	1.4%
NON PRIORITAIRE	3/247	1.3%
IGNORÉ	212/247	86.0%



Nos annonceurs participent à la vie de la revue.
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurance
Avocats
Comptables
Placements
Quincaillerie
Caisse Desjardins
Traduction
MNQ
Fondation Minville

**NOS
ANNONCEURS**



À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

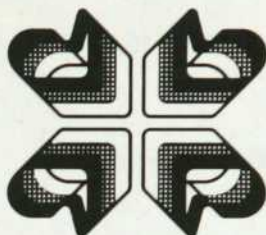
L' É C O N O M I E
M U T U E L L E D ' A S S U R A N C E

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, tél.: 844-2050



FÉDÉRATION
DE MONTRÉAL
DES CAISSES
DES JARDINS

1405, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, MONTRÉAL, QUÉBEC, H2C 1H1 TEL. 382-7160

AVOCATS

de Grandpré, Colas, Amyot,
Lesage, Deschênes & Godin,
Avocats
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria — Montréal H4Z 1C2
Téléphone : 878-4311

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec G1R 3X3
Téléphone : 692-3951

COMPTABLES

Desforges, Beaudry, Germain
& Associés
Comptables agréés
210 ouest. boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél. : 388-5738

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8
Tél.: 524-7541

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS**LA COOPÉRATION, 2^e volume**

Vient de paraître aux éditions Fides au prix de \$8.00. Le premier volume coûte \$5.00. Pour bien marquer l'importance que M. Angers attache à ces deux volumes qui résument une partie de son enseignement et de sa pensée, il disait, lors du lancement : « J'aimerais être pour la coopération ce que Adam Smith fut pour le capitalisme ».

HOMMAGES D'UN AMI

TRADUCTION

CLAUDE-PIERRE VIGEANT,
traducteur et publiciste,

604, rue Waterloo,
LONDON - ONTARIO
N6A 4E3

VOTRE REVUE

Le nombre de ses lecteurs augmente mais aussi ses frais

Aidez-nous en nous trouvant:

1. de nouveaux abonnés,
2. de nouveaux annonceurs,
3. un réabonnement rapide lorsque l'échéance est arrivée,
4. des souscripteurs généreux à la Fondation Minville.

LES AMIS DE LA REVUE

GERMAIN CANUEL, avocat
31 ouest, rue St-Jacques
suite 400
Montréal H2Y 1K9 - 842-9403

GABRIEL CHARRON

563, 45e avenue
LaSalle - 366-9116

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
Montréal H2X 1L4 - 288-3628-29

Jean-Hubert Maranda, avocat
325 est, boulevard St-Joseph
Montréal - 288-4254

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
Montréal H2X 1L4 - 288-3628-29

NORMAND CHEVRIER
opticien d'ordonnances
lentilles cornéennes
537, rue Cherrier
Montréal - 845-2673
2033, De Salaberry
336-6459

ENCOURAGEZ

NOS

AMIS

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES10550 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL H1C 1C6 - 648-7445

COMPLIMENTS DU

Mouvement National des québécois**ET DES SOCIÉTÉS MEMBRES :**

SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
 SNQ CENTRE DU QUÉBEC
 SNQ CÔTE-NORD
 SNQ EST DU QUÉBEC
 SNQ DES HAUTES RIVIÈRES
 SNQ DU LANAUDIÈRE
 SSJB DE MONTRÉAL
 SNQ OUTAOUAIS-NORD
 SNQ RÉGION DE L'AMIANTE
 SNQ RÉGION DE LA CAPITALE
 SNQ DES LAURENTIDES
 SNQ SAGUENAY - LAC ST-JEAN
 SNQ RICHELIEU - YAMASKA
 SSJB DE ST-JEAN
 SSJB DE LA MAURICIE

Fr.-ALBERT ANGERS**POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS**

Volume de 280 pages publié chez Fides en 1969 (\$5). Les meilleurs textes de ce maître de chez nous pour connaître sa pensée et le rayonnement de son action. Successeur de Bourassa, Groulx, Minville, il va plus loin et frappe aussi fort. Lisez-le.

LA FONDATION MINVILLE

Tout don à la Fondation Minville augmente un capital inaliénable qui s'accumule et est placé dans des entreprises québécoises.

Les intérêts servent à soutenir les travaux de la Ligue d'action nationale et sa revue L'ACTION NATIONALE.

Le total souscrit par nos amis atteint la somme d'environ \$32,000.00

VIII

LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE L'ACTION NATIONALE

Nombre Prix

50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF Synthèse de nationalisme canadien-français de 1917 à 1963. 260 pages. \$1.50.

LIONEL GROULX, PTRE. En 1978 on fêtera le centenaire de sa naissance. Seul volume sur la vie et son travail. Études de: Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest 1968, 288 pp. \$5. Volume indispensable et très actuel. Illust.

TOUTE LA PENSÉE DE BOURASSA SUR LE SÉPARATISME! Lettres et textes de Bourassa sur le séparatisme. Angers et Nish. 158 pages, \$1.00. Pour travail historique.

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS, FAVEUR? PIÈGE? Arès, Allen, Angers, Brunet, Filion, Laporte, Laurendeau, P.-E. Trudeau, 1957, 135 pages, \$1.00.

LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME? Angers, Arès, Berner, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacq.-Yvan Morin. 1972. 148 pages, \$1.50.

ESDRAS MINVILLE (1896-1975) — par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc. 188 pages, 1976, \$5.00. Illustré.

LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS. Le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme. 1976, 160 pages, \$3.00.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS (3 vols dont celui de février 1968 est épuisé)

I — Exposés de base et documents de travail, nov. - déc. 1967, 275 pages, \$3.00

II — Assises nationales, mai-juin 1969, 640 pages, \$7.00

LA LANGUE FRANÇAISE. ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS. par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud, 1975, 172 pages, \$2.00.

L'ÉDUCATION NATIONALE. Mémoire de SSJB de Montréal à la Commission Parent. Enquête sur le problème national des Québécois francophones. 1962, 180 pages, \$1.50.

POUR UN QUÉBEC CLAIREMENT ET DÉFINITIVEMENT FRANÇAIS, par Angers. DOCUMENT majeur sur la langue au Québec. 1977 \$1.50

LE TERRITOIRE DU QUÉBEC. Dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole. Avril 1977. 104 pages, \$2.00

AUJOURD'HUI L'ACADIE. Où en est l'Acadie? Et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur leur futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle. Nov. - déc. 1977. 180 pages. \$3.00.

POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS. Choix parmi les grands textes de Fr. A. Angers. Fides, 280 pages. \$5.00.

Découpez cette page pour votre commande et joignez votre chèque à l'ordre de L'ACTION NATIONALE au montant de _____

82 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, P.Q. H2X 1X3

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Chef de secrétariat: Mme Muriel Champagne

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
H2X 1X3 ou Tél.: de 09.00 à 13.00 h. à: 845-8533.

Abonnement : \$15. par année. De soutien : \$20.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Patrick Allen

DIRECTEURS:

MM. René Chalout

Yvon Groulx

Richard Arès

Dominique Beaudin

Albert Rioux

Jean-Marc Léger

Jean Genest

Patrick Allen

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Mercier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jean-Marc Kirouac

Dr Pierre Dupuis

Léo Jacques

Dr Jacques Boulay

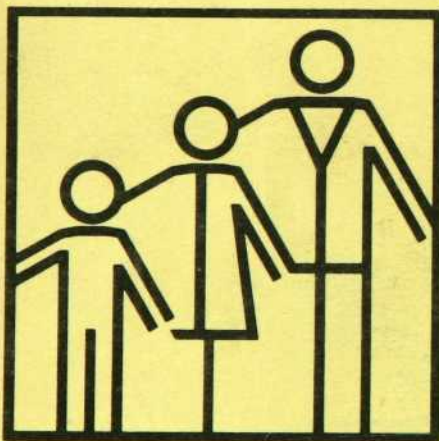
Charles Castonguay

Guy Bouthillier

Pourquoi pas chez nous?

Pour vos assurances-vie

**Pour une carrière
en assurance-vie**



La Solidarité

Compagnie d'assurance
sur la vie
Siège social
à Québec



Agences

Amos
Québec
Longueuil

Chicoutimi
Rimouski
Sainte-Foy

Sherbrooke
Ville de Laval
Drummondville

Beauceville-Est
Rivière-du-Loup